

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 72

MONTREAL, LE VENDREDI 4 AVRIL 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Mission à haut risque

Dix pays européens s'apprentent à dépêcher des troupes en Albanie d'ici quelques jours. Si leur action est à saluer, la mission militaire qui débarquera dans ce pays pourrait se révéler à haut risque, tant pour les soldats européens que pour les Albanais.

Officiellement, la force multinationale intervient en Albanie pour assurer la livraison de l'aide humanitaire dans un pays ravagé non pas par les méfaits du capitalisme et de la mondialisation mais par les exactions de bandes et de clans qui se disputent le pouvoir dans ce pays depuis la chute du régime communiste en 1992.

En fait, l'Europe dépêche des troupes en Albanie pour deux raisons. D'abord, elle veut empêcher que les affrontements entre le gouvernement et les groupes rebelles ne se transforment en guerre civile. Ensuite, elle veut éviter que l'Albanie ne soit à l'Italie ce qu'Haïti est aux États-Unis, c'est-à-dire qu'elle ne déverse des dizaines de milliers de réfugiés sur les côtes italiennes à chaque fois qu'une crise éclate à Tirana. Le premier ministre italien, Romano Prodi, a été très clair à ce sujet: «Si nous tardons [à déployer la force], les tentatives de fuites se multiplieront.»

Pour éviter les conséquences nationales et internationales d'une escalade de la violence en Albanie, la force multinationale a reçu un mandat limité. Selon la résolution adoptée par les Nations unies vendredi dernier, la force doit «faciliter l'acheminement rapide et sûr de l'assistance humanitaire et aider à créer le climat de sécurité nécessaire aux missions des organisations internationales en Albanie». L'ONU autorise la force à agir en vertu du chapitre VII de la Charte, qui permet aux soldats d'ouvrir le feu pour faire respecter leur mandat. Elle demande finalement «à toutes les parties intéressées en Albanie de coopérer».

Pour mener à bien cette mission, les soldats vont assurer la protection des ports, dont celui de Durres, de l'aéroport de Tirana et des principales voies de communication ainsi que des stocks d'aide alimentaire. Des têtes de pont vont aussi être créées près de Vlora et de Saranda, dans le sud du pays, là où les rebelles contrôlent le territoire.

Mais la mission parviendra-t-elle à se déployer en douceur et pourra-t-elle remplir ses objectifs sans s'engager dans les affaires intérieures du pays? Rien n'est moins sûr. Il faut constater qu'avant même son déploiement, les choses commencent mal.

Le week-end dernier, une corvette italienne a éperonné un navire albanais bondé de réfugiés et provoqué la mort de 90 malheureux. Les réactions contradictoires sur les responsabilités de ce naufrage ont fait bondir les Albanais, dont certains ont réclamé l'exclusion des Italiens de la force.

En Italie, un comité de coordination de dix pays doit se réunir bientôt pour définir les modalités du déploiement de la force. Or, il semble que les participants à la mission ne s'entendent pas sur qui ira où. Par exemple, aucun pays n'est, semble-t-il, pressé d'envoyer ses soldats dans le sud de l'Albanie, là où la situation est la plus chaotique. Un obstacle de premier ordre.

Quant au mandat de la force, Rome et Tirana l'interprètent différemment. Au ministère italien de la Défense, on brandit la résolution des Nations unies pour souligner que la mission militaire devra «être entièrement neutre et se tenir à équidistance absolue, le plus loin possible, de tous les partis politiques». Dans la capitale albanaise, un pouvoir aux abois ne voit pas les choses de la même façon. Le ministre de la Justice affirme que la force «devra offrir un soutien à la force spéciale de police mise en place par Tirana pour liquider les bandes de criminels». Effrayés, les Italiens ont fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention de s'embourber en Albanie et de répéter les erreurs commises en Somalie, en 1993.

En effet, le syndrome somalien n'est pas loin. Ainsi, pour acheminer sûrement l'aide humanitaire, la force n'aura sans doute pas d'autre choix que de rétablir l'ordre sur l'ensemble du territoire. Dans un pays où un demi-million d'armes légères, plusieurs dizaines de millions de cartouches, des mitrailleuses, des lance-roquettes, des armes antichars et des mortiers sont passés aux mains de la population, la tâche sera rude. Rétablir l'ordre, cela veut aussi dire s'attaquer aux rebelles, aux clans de trafiquants et, peut-être, aux instruments d'un pouvoir tyrannique, c'est-à-dire aux milices et aux polices secrètes qui terrorisent et dépouillent la population.

Un diplomate, fin connaisseur de la région, avertit: «Il ne faut pas négliger le fait que certains secteurs troubles qui prospèrent dans l'anarchie ambiante peuvent être gênés par la présence de cette force. Je redoute des provocations. Elles peuvent venir des mafias, mais aussi de certains éléments de partis politiques.» C'était exactement l'atmosphère qui régnait en Somalie lorsque les troupes américano-onusiennes ont voulu rétablir l'ordre. Résultat: des dizaines de Casques bleus et des centaines de Somaliens ont été tués lors de combats acharnés. Une expérience à méditer.

LES ACTUALITÉS

Loi spéciale: les pharmaciens montent aussi aux barricades,
page A 5

ÉCONOMIE

Ottawa consent à son tour 14,8 millions à Ubi Soft, page A 6



PLAISIRS

Les petits sacrifices du ménage à deux,
page A 5

Centres d'accueil pour personnes âgées

Le Fonds de solidarité entend investir dans le réseau privé de la santé

La FTQ se lance dans l'opération à la demande de Québec

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

À la demande du gouvernement, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) se propose d'investir «une centaine de millions» dans le réseau privé conventionné qui compte pour plus de 15 % des centres d'accueil et de soins de longue durée au Québec.

Par l'entremise de sa filiale immobilière SOLIM, le Fonds de solidarité, agissant en

tant que propriétaire immobilier, entend investir directement dans la construction de nouveaux centres privés de soins de longue durée au cours des trois ou quatre prochaines années. Ou encore, selon le vœu du ministère de la Santé et des Services sociaux, le Fonds pourrait fournir le financement hypothécaire, d'une durée de 35 ans, nécessaire à l'érection de ces centres dont la propriété reviendrait au gouvernement, a expliqué, hier, le secrétaire du conseil du Fonds de solidarité et se-

crétaire général de la FTQ, Henri Massé. «La question demeure ouverte», a-t-il dit, et c'est au gouvernement de fixer son choix.

«Le gouvernement nous a proposé de nous impliquer également dans les services [dispensés dans ces centres]. Mais il n'en est pas question», a soutenu M. Massé. La FTQ se limite donc à un engagement dans le volet immobilier de cette activité.

De même, le Fonds de solidarité n'a pas l'intention de se lancer dans la construction de centres faisant partie du réseau pu-

blic. «Nous ne participons pas à la privatisation du réseau de santé public», a tenu à préciser M. Massé.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux est actuellement en négociation avec l'Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec (ACHAP), qui regroupe 94 établissements privés conventionnés abritant 7000 lits. Cherchant à réduire ses coûts, le gouver-

VOIR PAGE A 10: SANTÉ

Pas très étanche, le site W³ des Publications du Québec

BENOÎT MUNGER
LE DEVOIR

La bonne nouvelle est que Les Publications du Québec, éditeur officiel de l'État, offrent depuis quelques semaines un certain nombre de documents gouvernementaux que l'on peut acheter en ligne; la mauvaise nouvelle — ou la bonne, selon le point de vue où l'on se place — est que la sécurité du site laisse tellement à désirer qu'il est possible et facile de télécharger les documents sans déboursier un seul sou.

C'est l'étonnante découverte qu'a faite Philippe Le Roux, associé de V(DL)2, une firme de consultants, en visitant le site W³ des Publications du Québec: «Durant ma navigation sur le site, j'ai testé le formulaire de commande en rentrant des caractères aléatoires dans chacun des champs, et quelle ne fut pas ma surprise d'accéder sans aucun problème au document commandé en ayant comme numéro de carte de crédit "qwertyuiuy"», explique M. Le Roux dans un message électronique qu'il a fait parvenir au Devoir.

Qui plus est, en poussant un peu plus sa curiosité, M. Le Roux est arrivé sans peine à accéder directement au répertoire des documents en format PDF (portable document format) que l'éditeur met en vente. Quelques clics suffisent, et ces documents, au nombre d'une dizaine et qui concernent principalement le dernier budget, peuvent

VOIR PAGE A 10: ÉTANCHE

L'Amérique en marche



RON EDMONDS ASSOCIATED PRESS

LE PRÉSIDENT Bill Clinton a fait un signe d'encouragement au centre blessé des Bulls de Chicago, Bill Wennington, lors d'une cérémonie qui a eu lieu hier sur le parterre de la Maison-Blanche. Le président, qui s'est lui-même blessé à la jambe récemment, a rendu hommage à l'équipe de basketball championne de la NBA sur ses béquilles. Il était entouré des grands Michael Jordan (à droite) et de Luc Longley (au centre).

Le rassemblement pro-Canada du 27 octobre 1995

Québec ira sans doute en appel

JEAN DION
LE DEVOIR

La décision de la Cour supérieure de rejeter les accusations portées contre des organisateurs du grand rassemblement pro-Canada du 27 octobre 1995 à Montréal sera vraisemblablement contestée par le gouvernement du Québec, qui voit dans le jugement une menace grave à la Loi sur les consultations populaires et au principe de l'égalité des chances qui en est le fondement même.

«Les conséquences de ce jugement sont extrêmement sérieuses et je ne serais pas du tout étonné qu'on aille en appel là-dessus», a indiqué hier le ministre délégué à la réforme électorale et parlementaire du Québec, Pierre Bélanger, qui a ajouté être personnellement d'avis que «l'enjeu est suffisamment important pour qu'on décide de procéder».

La décision finale en ce sens revient toutefois au procureur général Paul Bégin, qui dispose de 60 jours pour aviser. Mais «j'ai bon espoir qu'il va le faire», a confié M. Bélanger lors d'un entretien téléphonique.

Mercredi, le juge Daniel Tingley, de la Cour supérieure, renversait partiellement une décision de la Cour du Québec en déclarant nuls et non avenus les constats d'infraction émis par le Directeur général des élections, Pierre-F. Côté, contre quatre individus et entreprises ontariens. Il était re-

VOIR PAGE A 10: APPEL

ENVIRONNEMENT

Le frigo selon Greenpeace

L'organisation écologiste tente de lancer sur le marché québécois un réfrigérateur «totalement» inoffensif pour la couche d'ozone

En Amérique du Nord, le réfrigérateur constitue le deuxième consommateur d'énergie de la maison en importance après le chauffage ou la climatisation, selon les régions. Et pourtant, hormis l'apparition des tablettes amovibles et ajustables, les réfrigérateurs n'ont pas beaucoup évolué depuis 40 ans. Sauf lorsque des normes ont été imposées, comme pour la consommation d'énergie. Mais c'était avant l'apparition en Europe du Greenfreeze, le frigo selon Greenpeace!

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

On a d'abord perçu l'écologiste comme un homme qui plantait des arbres, puis comme un alpiniste de cheminées polluantes. Il faudra peut-être le dépeindre un jour comme l'homme qui vendait des «frigos»...

Mais pas n'importe quel réfrigérateur: des appareils «totalement» inoffensifs pour la couche d'ozone, si peu énergivores qu'on pourra les faire fonctionner avec une cellule photovoltaïque, une révolution en perspective pour le tiers-monde non électrifié!

C'est du Québec que pourrait partir ce choc technologique que prépare depuis deux ans le directeur de Greenpeace-Québec, François Tanguay, avec des bailleurs de fonds, comme le Fonds de Solidarité de

la FTQ, des entreprises et des hauts fonctionnaires. L'objectif: produire massivement à un prix concurrentiel un réfrigérateur encore plus révolutionnaire que le Greenfreeze venu d'Europe.

Le personnel de Greenpeace-Québec, rue Notre-Dame, à Montréal, utilise depuis plusieurs semaines un réfrigérateur Bosch, du type Greenfreeze. Mais le plus surprenant dort dans la salle de réunion. C'est un modèle européen produit par Whirlpool, une filiale de General Electric. François Tanguay s'apprete à le présenter d'un bout à l'autre du Québec pour faire allonger le nez de ce fabricant qui soutient depuis des années qu'il est impossible d'offrir aux consommateurs nord-américains un réfrigérateur totalement inoffensif pour la couche d'ozone...



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Marie-Christine Tebraol, une militante de Greenpeace-Québec, montre un réfrigérateur Whirlpool à impact zéro pour la couche d'ozone, que cette société vend en Europe mais qu'il serait impossible de produire en Amérique.

VOIR PAGE A 10: FRIGO

MÉTÉO



Montréal Ensoleillé avec passages nuageux.	Québec Ciel variable. Max: 6 Min: -3
Max: 9 Min: 3	Détails, page A 2

INDEX

Agenda	B 7	Idées	A 9
Annonces	A 7	Le monde	A 5
Avis publics ..	B 6	Les sports	B 6
Bourse	A 7	Montréal	A 3
Culture	B 9	Mots croisés ..	A 7
Économie	A 6	Politique	A 4
Éditorial	A 8	Télévision	B 8



• LES ACTUALITÉS •

Une coalition demande à Cliche de préserver les chutes de la Chaudière

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Les écologistes et les défenseurs du patrimoine de la région de Québec en appellent du récent verdict du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui a «condamné» à leur avis les impressionnantes chutes de la Chaudière en proposant à Québec d'autoriser leur harnachement hydroélectrique moyennant certaines conditions.

Dans une conférence de presse organisée hier par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), les adversaires du projet ont demandé au ministre de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, de «surseoir indéfiniment» aux autorisations demandées par le promoteur Innergex. En même temps qu'ils annoncent vouloir mettre au point des solutions écotouristiques pour la mise en valeur du parc régional des chutes de la Chaudière, les adversaires du projet d'Innergex annoncent qu'ils examineront la possibilité d'intenter un recours collectif en vertu des nouvelles dispositions du Code civil permettant aux usagers d'un bien public d'exiger compensation en cas d'usage abusif ou inutile.

La commission du BAPE responsable de l'examen de ce projet et en particulier son président, l'urbaniste Jean Paré, en ont pris pour leur rhume en raison des lacunes mises au jour par le GIRAM dans le rapport de la commission.

On se surprend tout particulièrement du fait que l'urbaniste, qui a participé à l'organisation des États généraux du paysage en 1995, «n'ait pas suffisamment tenu compte de cette dimension» dans son rapport en tentant plutôt d'avoir «voulu satisfaire un peu tout le monde, en tentant de rendre acceptable l'irréconciliable, de réconcilier l'irréconciliable».

La commission, ajoute le GIRAM, a esquissé des dimensions fondamentales de ce dossier, pourtant au cœur de son mandat. Ainsi, on lui reproche d'avoir édulcoré tout examen critique de la pertinence de ce projet de 24 MW en période de surplus d'énergie. La commission est aussi accusée d'avoir escamoté la justification technologique de ce projet alors que la technologie des lignes à haute tension ne rend plus impérieux, comme au début du siècle, de produire l'électricité en ville alors qu'on peut le faire sur des sites plus éloignés, dont les dimensions peuvent, en plus, concentrer et réduire les impacts environnementaux au lieu de les multiplier.

Le GIRAM se surprend qu'une commission du BAPE, un organisme qui a un mandat explicite en matière de développement durable, fasse siennes une argumentation qui justifie l'artificialisation d'un joyau naturel et patrimonial par la nécessité de financer le parc qui l'entoure et qui est censé le mettre en valeur! Le GIRAM estime que toute décision dans ce dossier doit être reportée après le rapport de la commission Doyon sur la production privée, remis à Québec avant hier, et après l'exercice de classement des rivières, prévu pour l'été prochain.

Pour le groupe de recherche, «il faut préserver l'intégrité [des chutes] et en assurer la pérennité et les caractéristiques actuelles, entre autres la force d'attraction de la chute, pour les générations futures. Nous ne pouvons confier la gestion de ce paysage remarquable au jugement d'un technicien en informatique qui modélisera la chute en fonction de l'affluence prévisible, de la météo, des desiderata du comité de quartier et, prioritairement, des rentrées d'argent devant garnir les goussets d'un promoteur et des mandataires qu'il représente, notamment les fonds de retraite des employés des universités de Montréal et de McGill ou du mouvement Desjardins».

Les pharmaciens entendent se défendre à leur tour contre la loi 104

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Emboitant le pas aux médecins, les pharmaciens-proprétaires du Québec, eux aussi visés par la loi spéciale du gouvernement Bouchard, ont tenu hier soir une assemblée spéciale pour discuter, entre autres, de moyens de pression dont certains pourraient affecter l'administration du régime d'assurance-médicaments.

Les pharmaciens, qui tiendront ce matin une conférence de presse pour faire connaître les décisions prises à cette assemblée, suivent ainsi la ligne tracée cette semaine par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes qui ont déjà obtenu — ou s'apprêtent à obtenir — des mandats de leurs membres pour exercer des moyens de pression afin de protester

contre le sort que leur réserve la loi spéciale.

Hier soir, l'Association québécoise des pharmaciens-proprétaires (AQPP), qui regroupe quelque 1500 membres à travers le Québec, rencontra ses membres pour les informer de la portée de la loi spéciale et discuter de la stratégie à suivre pour faire échec à cette loi qui doit entrer en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

Les pharmaciens, qui venaient de conclure leur dernière entente avec Québec, ont été à la fois surpris et outrés d'être visés par la loi 104, déposée le 19 mars à l'Assemblée nationale par le premier ministre Lucien Bouchard.

En vertu de cette loi, les tarifs de tous les pharmaciens seraient réduits de 2 % d'ici juillet 1997 et de 6 % après cette date, à moins que le gouvernement et ces derniers n'arrivent à s'entendre par la voie des négociations d'ici là.

Divers moyens de pression devaient être discutés hier soir, dont certains pouvant même avoir pour effet d'enrayer l'administration du régime public d'assurance-médicaments. Depuis janvier 1997, les pharmaciens sont au cœur du nouveau régime public introduit par la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ), à laquelle ils transmettent, grâce à des terminaux, toutes les données nécessaires à sa gestion.

Devantant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes ont eux aussi déjà décidé de se préparer au pire. Plus de 116 délégués provenant de 30 associations de médecins spécialistes réunis en assemblée la semaine dernière ont d'ores et déjà accordé à leur fédération le mandat d'appliquer des moyens de pression en temps opportun.

Le Dr Michel Brazeau, responsable

des politiques de santé à la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), a refusé de dire hier de quelle nature étaient ces moyens de pression pour ne pas nuire à la bonne marche des négociations en cours. «On n'est pas intéressé à lancer des menaces à ce stade-ci», a-t-il invoqué.

Toutefois, la FMSQ, qui avait déjà vivement déploré que les médecins soient frappés par la loi spéciale, déplore la lenteur des discussions en cours avec le gouvernement. «On n'est pas du tout satisfait du rythme auquel les choses cheminent, affirme le Dr Brazeau. Nous avons déposé des propositions, mais les réactions tardent à venir. Les attitudes ont changé depuis le dépôt de la loi spéciale. Ça ne progresse pas comme ça devrait, et ça découle de la lenteur à procéder du côté gouvernemental.»

Les défenseurs de l'hôpital Montfort ont-ils été trahis?

Des francophones du Civic Hospital sont montrés du doigt

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Le 22 mars dernier, ils étaient 10 000 à crier leur appui à l'hôpital Montfort, seul centre hospitalier à dispenser l'ensemble de ses soins de deuxième ligne en français dans tout l'Ontario. 10 000 Franco-Ontariens, Ontariens tout court, Canadiens francophones d'ailleurs au pays, tous à crier à l'unisson «Fermer Montfort: jamais!» au nom des droits des francophones.

Quinze jours plus tard, une entaille fait saigner cette belle solidarité récemment célébrée en manchettes un peu partout. Le combat mené par les Franco-Ontariens pour la sauvegarde de Montfort a débouché cette semaine, alors qu'un coup bas était porté au mouvement de protestation, coup bas issu de la communauté francophone elle-même.

Lundi dernier, le quotidien *Le Droit* annonçait que l'hôpital Civic d'Ottawa — dans le plan de restructuration de la Commission, on prévoyait que l'administration de l'hôpital Montfort se

rait fusionner à celle des hôpitaux Civic, Riverside et Général pour ne former qu'un seul établissement — prendrait très certainement la défense de son frère Montfort dans le rapport qu'il déposera à la Commission d'ici à lundi. Voilà le souhait des trois membres francophones du conseil d'administration de l'hôpital Civic (anglophone) qui, ajoutaient-on, proposent «le maintien des acquis de la communauté francophone et la continuation d'une institution nommée Montfort».

Cette dernière portion de l'affirmation (que les rumeurs ont transformée en «Pavillon Montfort», sorte d'aile francophone affiliée à l'hôpital général) a soulevé un tollé et semé la zizanie au sein même de la communauté, divisant les francophones dans ce combat qui les avait si fortement ralliés jusqu'alors. La proposition choque en cela qu'elle s'apparente tout à fait à ce que la Commission a déjà proposé dans son vent de changement.

Gisèle Lalonde, présidente du comité S.O.S. Montfort — autour duquel s'est articulé tout le mouvement de protestation —, en a perdu son latin. Convaincue que les trois membres du

conseil d'administration refusaient de préciser la forme du «pavillon Montfort» simplement parce qu'ils sondeaient à une annexe de l'hôpital bilingue, elle a immédiatement réagi. «Je n'en reviens pas que cette proposition puisse venir de francophones, expliquait-elle plus tôt cette semaine. Nous n'accepterons jamais ce genre de compromis. C'est Montfort tel que nous le connaissons, rien d'autre.»

Un soupçon de drame a coloré la bisbille lorsqu'on a appris que Gisèle Lalonde et Gisèle Richer (l'une des trois francophones siégeant au conseil de l'hôpital Civic, avec Lucien Bradet et Laurent Isabelle) se connaissent depuis belle lurette et en sont désormais réduites à s'accuser mutuellement d'incompréhension.

Cette fuite, bien qu'elle demeure encore très vague — les trois principaux intéressés refusant de préciser la forme que prendrait le Pavillon Montfort —, a créé des remous. Députés, militants francophones, citoyens, plusieurs ont décrié cette pseudo «trahison» de la part de francophones.

«J'étais tellement content de partici- per [au] rassemblement [du 22 mars], a

confié le sénateur Jean-Robert Gauthier au *Droit* hier. Mais de voir, aujourd'hui, ces trois francophones arriver avec une telle proposition parce qu'ils siègent au conseil d'administration d'un hôpital anglophone me renverse. Ça me blesse profondément.»

En attendant de connaître l'issue de ce débat, le compte à rebours s'affiche plus que trois jours avant le dépôt, devant la Commission de restructuration des services de santé en Ontario, de mémoires qui renverseront peut-être la décision de mettre la clé à la porte de Montfort. Le conseil d'administration de Montfort, S.O.S. Montfort et certaines des associations canadiennes-françaises de l'Ontario (ACFO) ont concocté des analyses remplies d'arguments destinés à convaincre sinon la Commission, du moins le premier ministre Mike Harris.

Lorsque la Commission aura reçu tous les mémoires, elle bénéficiera d'une période de deux mois pour en analyser le contenu et émettre une décision. Le gouvernement Harris décidera ensuite, après réflexion de période indéterminée, s'il entérine ou non le verdict de sa Commission.

Le projet de Presses universitaires multimédias est mis en veilleuse

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le projet de création des Presses universitaires multimédias (PUMM) proposé par la Conférence des recteurs des universités et par trois partenaires privés, est maintenant mis en veilleuse.

Et la Conférence des recteurs (CREPUQ) travaille à le relancer «sur de nouvelles bases», de dire le président de la CREPUQ Pierre Reid, des bases qui tiendront compte des préoccupations des professeurs.

Le projet des PUMM avait été présenté au Groupe de travail sur la relance de la métropole dans le cadre du sommet sur l'économie et l'emploi de l'automne dernier.

Le projet, rédigé par une firme privée, proposait une association entre la CREPUQ et trois partenaires, Bell, Quebecor Multimedia et CRIM-Technologies, pour produire et diffuser des contenus de cours universitaires sur cédérom et sur Internet.

Mais le projet, qui n'avait pas obte-

nu le financement souhaité au sommet, avait été décrié par la Fédération des professeurs d'université, qui estimait que les universités abandonnaient au secteur privé une partie de leurs prérogatives universitaires.

Pierre Reid a indiqué cette semaine au *Devoir* que «ce projet avait été présenté dans des délais trop courts. Il a été modifié. Comme nous n'avions pas obtenu de financement au sommet il a été mis sur la glace, et nous sommes maintenant en train de le relancer sur de nouvelles bases, avec de nouvelles possibilités de financement du côté du ministère d'État à la métropole». Ces «nouvelles bases» impliquent le retrait du projet de certains partenaires privés que M. Reid n'a pas voulu nommer.

À la Télé-Université, qui n'était pas associée au document de travail remis lors du sommet, on suit ces développements avec attention.

«Nous avions été intéressés par le projet, explique la présidente de Télé-Université Anne Marrec, mais nous étions réservés devant la façon dont il était mené. C'était une erreur de présenter un projet conçu comme une entreprise privée sans la participation des professeurs et sans une organisation universitaire qui le prenne en charge.»

Mme Marrec constate elle aussi qu'il existe actuellement «recréation du projet à l'intérieur des universités, avec l'assistance de l'entreprise privée s'il y a lieu». «Il faut partager les rôles entre ce qui est l'entreprise privée et ce qui est l'université et son infrastructure de savoir, c'est-à-dire la façon de concevoir les cours et d'encadrer les étudiants», ajoute-t-elle. Mais il faudra attendre un certain temps avant de connaître la nature exacte de tout nouveau projet.

Le plan initial des PUMM prévoyait développer des cours multimédias de formation universitaire, des cours «sélectionnés en fonction de leur achalandage et/ou de l'intérêt qu'ils présentent au plan de la commercialisation», pouvait-on y lire.

La première étape consistait à développer sept cours dans différents domaines d'activité, et pour ce faire on demandait une aide gouvernementale de six millions.

À terme, les PUMM prévoyait produire après cinq ans 28 «titres-cours» en français, en anglais et dans d'autres langues, et atteindre un chiffre d'affaire de 30 millions en vendant ces cours au Québec et sur le marché international.

avis de demandes relatives à un permis ou à une licence



Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou groupement de personnes visé à l'article 60 du Code de procédure civile (L.R.Q., c. C-25) peut, dans les quinze jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les trente jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou cette intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.200, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
AGOSTINHO COUTO POUR UNE COMPAGNIE À ÊTRE FORMÉE Lolito 1415, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 156-679	1 Bar avec danse et spectacles	1415, boul. St-Laurent Montréal
LAPRISE MANLIOT INC. Restaurant La Maison de Chavignol 3, boul. des Terrasses Laval Dossier: 209-502	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre	3, boul. des Terrasses Laval
CAFÉ EPOCA INC. Café Epoca 6778, boul. St-Laurent Montréal Dossier: 214-437	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	6778, boul. St-Laurent Montréal
HOST INTERNATIONAL OF CANADA LTD Host International of Canada Ltd Aéroport International de Montréal Dorval Dossier: 214-767	Permis additionnels 9 Bars dont 2 sur terrasse intérieure 8 Restaurants pour vendre	Aéroport International de Montréal Dorval
RESTAURANT LES VOLTEIGEURS INC. Restaurant Les Volteigurs 305, boul. Ste-Rose Laval Dossier: 214-932	Permis additionnel 1 Bar	305, boul. Ste-Rose Laval
BRASSERIE LA RESIDENCE INC. Bar La Résidence 4705, boul. St-Jean Pierrefonds Dossier: 308-551	Permis additionnel 1 Bar	4705, boul. St-Jean Pierrefonds
2847-9293 QUEBEC INC. Le Bar Canular 327, ave du Mont-Royal Est Montréal Dossier: 310-128	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	327, ave du Mont-Royal Est Montréal
9029-9182 QUEBEC INC. Café Le Pèlerin 330, rue Ontario Est Montréal Dossier: 663-682	Permis additionnels 2 Bars dont 1 sur terrasse Changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre sur terrasse à 1 Bar sur terrasse et augmentation de la capacité	330, rue Ontario Est Montréal
NGUYEN, Thi Phuong Thao Restaurant Thao 2663, Ontario Est Montréal Dossier: 765-685	1 Restaurant pour vendre	2663, Ontario Est Montréal

2963-2684 QUEBEC INC. Bar Le Valet de Cœur 515, Notre-Dame Repentigny Dossier: 772-020	Permis additionnel 1 Bar	515, Notre-Dame Repentigny
LA CORPORATION LE FOUR 1988 INC. Resto Le Four de St-Eustache 100, rue Dubois Saint-Eustache Dossier: 860-312	1 Bar 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	100, rue Dubois Saint-Eustache
3102-9440 QUEBEC INC. Pizza Donini-Rue Sherbrooke Est 5901, rue Sherbrooke Est Montréal Dossier: 864-884	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à 1 Bar et 1 Bar sur terrasse (Demande modifiée)	5901, rue Sherbrooke Est Montréal
GERARDI, Claudia Bar Lattier Domino Pizzeria 6217, boul. Léger Montréal-Nord Dossier: 887-505	1 Restaurant pour vendre	6217, boul. Léger Montréal-Nord
2313 1329 QUEBEC INC. Restaurant Alex 5557, ave. Monkland Montréal Dossier: 893-172	Changement de catégorie de Restaurant pour servir	5557, ave. Monkland Montréal
RINALDI, Giovanni Bar Le Fitz 9450, boul. Lacordaire Saint-Léonard Dossier: 928-648	1 Bar sur terrasse	9450, boul. Lacordaire Saint-Léonard
2437-8531 QUEBEC INC. Le Galibot 1017, Ste-Catherine Est Montréal Dossier: 928-689	1 Restaurant pour vendre	1017, Ste-Catherine Est Montréal
PERNA, Michael Resto Bar Red-Eye 2199, boul. de Blois Laval Dossier: 1283-068	Permis additionnel d'un Bar avec danse, projection de films et spectacles	2199, boul. de Blois Laval
2865-6410 QUEBEC INC. Chez Lien 1999, ave Mont-Royal Est Montréal Dossier: 1346-402	1 Restaurant pour servir	1999, ave Mont-Royal Est Montréal
LEBLANC, Renée La Binerie St-Vincent 4641, Place Chénier Laval Dossier: 1401-561	1 Restaurant pour vendre	4641, Place Chénier Laval
GENTILE, Roberto Trattoria Roberto 3596, Everett Montréal Dossier: 1401-611	1 Restaurant pour vendre	3596, Everett Montréal
THEVENET, René Le Bar & Grill Gentleman Jim 1459, rue Metcalfe Montréal Dossier: 1401-652	1 Bar	1459, rue Metcalfe Montréal
3338517 CANADA INC. Club Ellusions 965, boul. Curé Labelle, # 30 C Laval Dossier: 1401-934	6 Bars	965, boul. Curé Labelle, # 30 C Laval
SOEXHO CANADA INC. Agence Spatiale Canadienne 6757, Route de l'Aéroport Saint-Hubert Dossier: 1401-959	1 Restaurant pour vendre	6757, Route de l'Aéroport Saint-Hubert
9019-4938 QUEBEC INC. Bistrot Bar Invivo de 2 Bars dont 1 sur terrasse 9252, rue L'Acadie Montréal Dossier: 880-815	Permis additionnels de 2 Bars dont 1 sur terrasse (Demande corrigée)	9252, rue L'Acadie Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

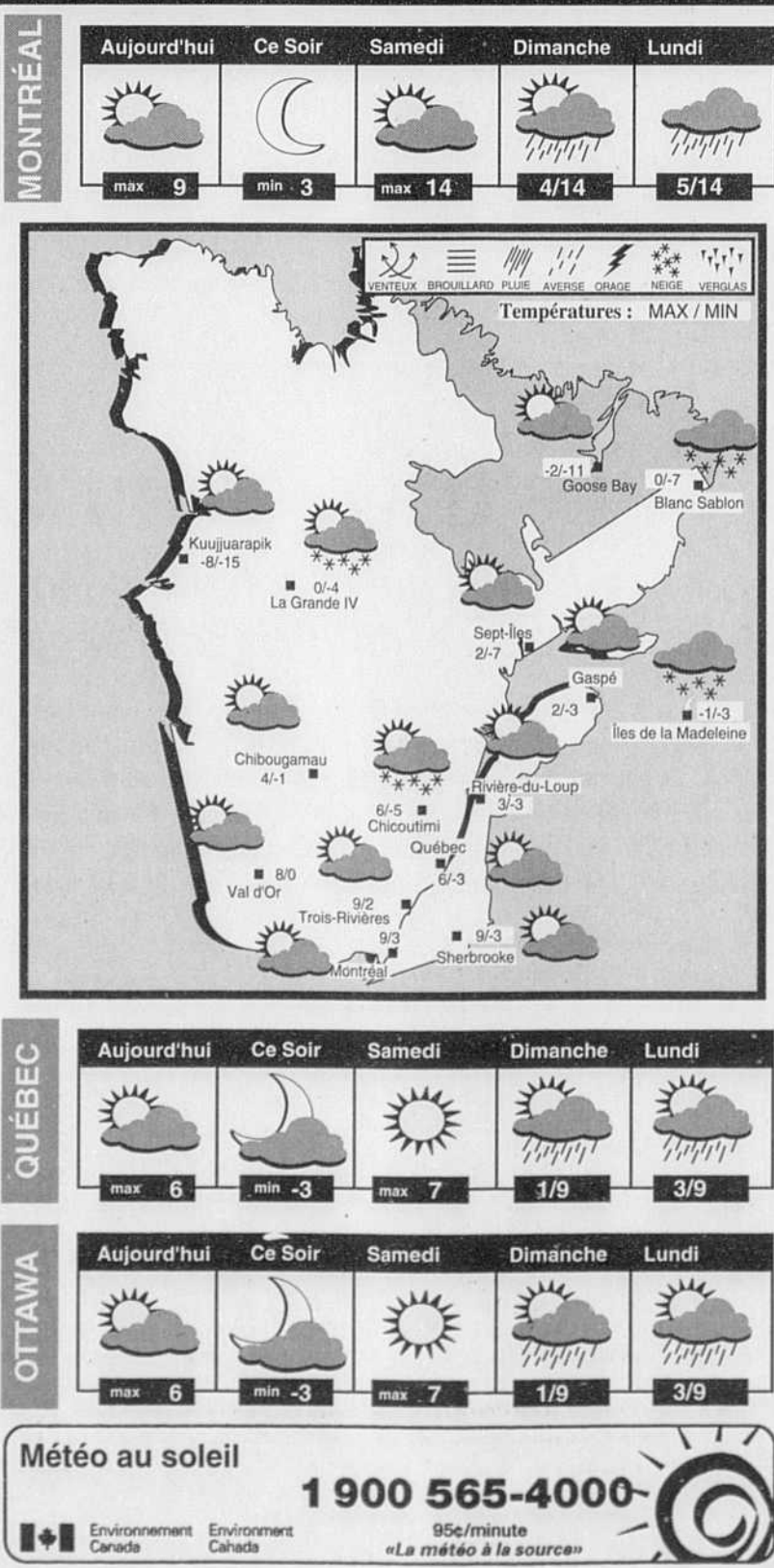
Fait n°5 sur la SP

La SP est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes au Canada.

Société canadienne de la Sclérose en Plaques

1-800-268-7582

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA



loto-québec résultats

6/49 Tirage du 97-04-02

1 3 12 14 17 46

Numéro complémentaire: **38**

GAGNANTS	LOTS	Montant
6/6+	0	2 048 767,90 \$
5/6+	8	76 828,80 \$
5/6	232	2 119,40 \$
4/6	15 413	61,10 \$
3/6	294 187	10,00 \$

Ventes totales: 15 643 124 \$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

Extra Tirage du 97-04-02

NUMÉROS	LOTS	Montant
287454	100 000	1 000 \$
87454	1 000	250 \$
7454	50	50 \$
454	10	10 \$
54	2	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR MONTREAL

EN BREF

La Ville ne lâche pas les cols bleus

(Le Devoir) — La Ville de Montréal va de l'avant dans la poursuite entamée en 1994 contre le Syndicat des cols bleus et 140 de ses membres pour outrages au tribunal. Il s'agit de la deuxième étape d'un long processus judiciaire qui remonte à la grève des heures supplémentaires faite en septembre et octobre 1994 de façon concertée par des cols bleus. Ces derniers avaient transgressé l'ordonnance du Conseil des services essentiels, d'où la poursuite pour outrages au tribunal. Le procès devant la Cour supérieure risque de s'étendre sur plusieurs semaines compte tenu du nombre d'accusés. Parmi ceux-ci se retrouve le président du syndicat, Jean Lapiere. Si les 140 cols bleus devaient être reconnus coupables, ils pourraient être exposés chacun à des amendes de l'ordre de 5000 \$. La Cour suprême du Canada a statué la semaine dernière que la Ville de Montréal avait raison d'obtenir une ordonnance du Conseil des services essentiels. Maintenant, l'intérêt de la Ville réside dans l'obtention d'un jugement pour contraindre les prétentions des syndicats dans l'éventualité d'un conflit de travail; les cols bleus ont toutefois une convention collective valide jusqu'en 2000.

Ambulances dangereuses

(PC) — Le système électrique et la suspension des trois quarts des ambulances de la région de Montréal seraient défectueux, mettant en danger la vie des patients et des ambulanciers, a dénoncé hier le syndicat représentant les techniciens ambulanciers d'Urgence Santé. Selon le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec, ce problème provient d'une pièce électronique qui déclenche à tout moment le frein d'urgence de ces ambulances, des véhicules de la série Top Kick de General Motors (GM). Cette défectuosité, dont GM n'a pas réussi à identifier la nature, retarde le départ des véhicules d'urgence et provoque des arrêts brusques sur la route. Plusieurs incidents du genre se sont produits au cours des deux dernières semaines. Les ambulanciers ont adopté hier des moyens de pression pour amener Urgence Santé à apporter tous les correctifs nécessaires, sur une base temporaire, jusqu'à ce que GM ait trouvé une solution.

Prisons explosives

(PC) — La guerre que se livrent les gangs de motards prend une nouvelle tournure. Dans un reportage diffusé hier, Télévision Quatre Saisons (TQS) affirme que les Hell's Angels et les Rock Machine s'attaquent à coups de bombes artisanales à l'intérieur du centre de détention de Rivière-des-Prairies, à Montréal. Trois engins auraient explosé dans la cour de la prison au cours des deux dernières semaines et un quatrième aurait été retrouvé intact lors d'une fouille dans une cellule, rapporte TQS. Personne

n'a été blessé, mais des experts consultés par le réseau de télévision affirment que le type de bombe utilisé aurait pu atteindre des gens situés dans un rayon de cinq mètres. Les agents correctionnels sont inquiets. Les gardiens ont saisi plusieurs armes de fabrication artisanale dernièrement dans les cellules.

Drame à Saint-Eustache

(Le Devoir) — Les policiers ont retrouvé hier les cadavres de deux jeunes, un homme âgé de 19 ans et une femme de 18 ans, dans une résidence de la rue Saint-Louis, à Saint-Eustache. Les corps portaient des traces de balles. Les policiers ont frappé à la porte du domicile de la jeune femme après avoir été alertés par des membres de la famille, inquiets de ne pas avoir eu de nouvelles. Il pourrait s'agir d'un drame passionnel.

Vallières toujours aux soins intensifs

(PC) — L'historien et militant Pierre Vallières est toujours aux soins intensifs de l'hôpital Notre-Dame où il a été transporté jeudi de la semaine dernière. Il respire maintenant par lui-même et répond à certains stimuli. Ce sont les seules informations fournies hier par le porte-parole de l'établissement, Jacques Wilkins, à la demande des proches de M. Vallières.

Urgent besoin de sang

(PC) — Afin d'augmenter les réserves de sang des 72 hôpitaux de l'ouest du Québec, la Croix-Rouge a annoncé hier la mise sur pied de collectes d'urgence dans la région de Montréal, les samedis 5 et 19 avril prochains, ainsi que le samedi 3 mai. La réserve de sang n'est encore qu'à 52 % de son niveau souhaitable et il y a toujours un manque de sang du type O positif. La situation est telle que la Croix-Rouge n'a d'autre choix que d'ajouter des collectes d'urgence afin de permettre à la réserve collective d'atteindre le plus rapidement possible un niveau d'au moins 80 %.

«... et la ville respire!»

(Le Devoir) — C'est sous le thème «... et la ville respire!» que se déroulera, le dimanche 8 juin prochain, le Tour de l'île de Montréal. La randonnée de 67 km devrait attirer 45 000 cyclistes. Le départ et l'arrivée de ce treizième tour se feront au parc Jarry. Les cyclistes rouleront ensuite sur les chaussées de Pointe-Claire, Saint-Laurent, Dorval, Lachine, LaSalle et Verdun. Les sportifs pourront par ailleurs reprendre leur souffle et casser la croûte dans cinq relais aménagés tout au long du parcours. La période d'inscription débutait hier matin. Les formulaires sont disponibles dans tous les magasins Canadien Tire de la province.

Une étude commandée par les syndicats se dit favorable à l'exportation d'eau

Préparée par Léo-Paul Lauzon, elle appuie la proposition de Jean Coutu

La bataille de l'eau n'est pas finie. Le professeur Léo-Paul Lauzon, de l'UQAM, dénonce l'agitation secrète de l'entreprise privée et du gouvernement du Québec dans le dossier.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le professeur de sciences comptables de l'UQAM et farouche opposant à la privatisation de l'eau Léo-Paul Lauzon se montre favorable à l'exportation d'eau potable.

Ce faisant, le pharmacien Jean Coutu, qui a présenté au Sommet sur l'économie et l'emploi d'octobre dernier un ambitieux projet d'exportation d'eau par bateau, reçoit un appui inattendu. Privilégiant l'exploitation publique d'une éventuelle exportation d'eau potable, Léo-Paul Lauzon ne voit toutefois pas de problème à ce que le secteur privé participe au dossier, notamment au chapitre du transport.

«Je ne suis pas contre l'exportation de l'eau mais on doit en garder collectivement le contrôle. Ça peut être extrêmement rentable. C'est la richesse du prochain siècle», estime M. Lauzon

qui rendait publique hier la deuxième partie d'une étude sur la privatisation de l'eau au Québec.

Cette étude, commandée et payée par les syndicats de la Ville de Montréal, a comme objectif, de l'aveu même du professeur Lauzon, de donner des arguments contre la privatisation de l'eau. En effet, Léo-Paul Lauzon soutient qu'«il ne faut pas se laisser endormir», que les projets de privatisation des réseaux d'aqueduc (eau potable) et d'égouts (eaux usées) ne sont pas morts.

Pourtant, la Ville de Montréal a récemment décrété un moratoire sur le dossier. Ce moratoire a été dicté par Québec, qui élabore actuellement une vaste politique de l'eau. Tout ça n'est que de la poudre aux yeux, tonne M. Lauzon. «Le ministre [des Affaires municipales] Rémy Trudel va nous la passer en douce par les sociétés d'économie mixte», a lancé M. Lauzon.

Le cabinet du ministre Trudel n'a pas tardé à répliquer: le ministre a tenu à rappeler que c'est «non à la privatisation avant un débat public». Cela n'a pas empêché Léo-Paul Lauzon d'ironiser sur la crédibilité de Rémy Trudel, le désignant comme le prochain politicien (après, entre autres, l'ancien maire de Montréal, Jean

Doré, maintenant chez SNC-Lavalin, l'ancien ministre libéral Yves Séguin à la Générale des Eaux et l'ancien président du Conseil du trésor, Gilles Loiseleur, chez Power Corporation) à être récupéré par l'entreprise privée pour promouvoir la privatisation de l'eau.

Mais il y a plus. La dénonciation de Léo-Paul Lauzon touche également le premier ministre Lucien Bouchard qui se montre, selon lui, trop sensible au lobby du secteur privé et qui «préconise le démantèlement de l'Etat». Le comité interministériel, qui étudie la mise en place d'une politique nationale de l'eau, n'a rien pour rassurer M. Lauzon. «C'est présidé par Lucien Bouchard. Ça m'inquiète énormément», dit-il.

Par ailleurs, le professeur au langage fort coloré et son collègue, le chercheur François Patenaude, ont souligné quelques faits nouveaux que l'on retrouve dans leur étude qui s'apparente davantage à une compilation de données. Ainsi apprend-on qu'une éventuelle installation de compteurs d'eau dans les résidences montréalaises coûterait 59 millions auxquels il faudrait ajouter 4,3 millions de frais de gestion annuels.

Les deux universitaires ont également démenti le mythe selon lequel le service de production et de distribution

d'eau potable coûte cher à la Ville de Montréal. Faux, répliquent-ils. Selon leur analyse, les coûts du service ne représentent que 6,2 % du budget de fonctionnement. La Ville a même enregistré un surplus de 3,5 millions en 1995.

Quant à la supposée surconsommation d'eau potable des Montréalais, elle aussi serait une fausseté. À partir des données fournies par la Ville de Montréal dans son Livre vert sur l'eau, la consommation résidentielle par rapport à celle des industries, commerces et institutions s'établit à 25 %. Du coup, Montréal se situe au cinquième rang des grandes villes canadiennes.

Par ailleurs, Montréal pourrait suivre l'exemple de Laval qui a diminué sa consommation d'eau de 30 % entre 1989 et 1996, et ce, malgré une hausse de 40 000 habitants durant la même période. Laval a choisi entre autres de baisser la pression de l'ensemble de son réseau durant la nuit, évitant des fuites d'eau importantes, de surtaxer les propriétaires de piscine (de 35 \$ à 55 \$) et de réglementer l'arrosage durant l'été.

La simple installation de toilettes à faible débit dans les logements montréalais permettrait d'économiser 25 % de la consommation d'eau, indiquent les chercheurs.

Ecce homo



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SERGEANT PALMERINO fait penser aux bons vieux colporteurs d'autrefois qui offraient broches, parfums et autres nécessités. Mais M. Palmerino, qui a son pied-à-terre rue Notre-Dame Ouest à Montréal, ne transporte qu'un type d'articles: religieux. Amateurs de chapelets, voici votre homme!

Commission Poitras

Keable accuse ses vis-à-vis d'obstruction

PRESSE CANADIENNE

Des avocats agissant pour des hauts gradés de la Sûreté du Québec ont été accusés, hier, d'avoir recouru à tout un arsenal juridique pour paralyser les travaux de la commission Poitras sur la Sûreté du Québec afin d'en retarder le début des audiences publiques, initialement prévu pour le 2 avril.

L'accusation de M^{re} Jean Keable visait les avocats de MM. Serge Barbeau, (directeur général en retraite pour le temps de l'enquête), d'André Dupré (directeur général adjoint affecté à des tâches administratives) et de Gilles Falardeau (également directeur général adjoint).

«Sous des dehors de grands principes juridiques louables, les avocats sont en train de paralyser les travaux de la commission avant même qu'ils ne débute», a déclaré M^{re} Keable.

Ce dernier a indiqué que ses clients suspendus depuis le mois d'octobre tenaient à ce que l'enquête débute au plus tôt.

Des chercheurs découvrent une nouvelle vertu à la simvastatine

Ce médicament pour diabétique se révèle efficace contre le cholestérol

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

L'utilisation par les diabétiques qui ont une maladie cardiovasculaire d'un médicament déjà connu pour abaisser le taux de cholestérol sanguin aide à réduire les accidents coronariens chez ces personnes.

C'est ce que révèlent les données d'une vaste recherche médicale portant sur l'utilisation de la simvastatine par les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, dont la portion portant sur le sous-groupe des diabétiques vient tout juste d'être rendue publique.

La simvastatine est un médicament hypocholestérolémiant, c'est-à-dire qu'il abaisse le taux de cholestérol total ainsi que le cholestérol LDL, communément appelé «mauvais» cholestérol. On l'utilise déjà dans le traitement des maladies cardiovasculaires dans 90 pays.

L'aspect nouveau de cette étude vient de la découverte de plus grands bénéfices encore pour les personnes atteintes à la fois de diabète et de maladies cardiovasculaires.

Les maladies cardiovasculaires sont très fréquentes chez les personnes diabétiques, indiquait le Dr François Gilbert, endocrinologue et directeur adjoint de l'unité de recherche clinique à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont à Montréal.

En fait, 76 % des décès chez les diabétiques sont attribuables à une mala-

die cardiovasculaire.

Le risque de maladie cardiovasculaire est deux fois plus élevé chez les diabétiques que dans le reste de la population, ajoutait le Dr Gilbert, aussi président sortant de l'Association Diabète Québec et membre du conseil d'administration de l'Association canadienne du diabète.

Or, les données de la recherche sur la simvastatine ont révélé qu'on pouvait ainsi réduire de 55 % le risque de mortalité coronarienne et de crise cardiaque chez le sous-groupe diabétique.

Chez les non-diabétiques qui ont participé à la même étude, la baisse du risque d'accident coronarien grave était de 32 %.

Au Canada, la simvastatine est commercialisée sous le nom de Zocor, fabriqué par Merck Frosst. Il existe toutefois d'autres médicaments qui servent à faire baisser le taux de cholestérol et il est possible qu'ils aient les mêmes effets bénéfiques pour les diabétiques, notait le Dr Gilbert. Cependant, la présente étude médicale porte seulement sur la simvastatine.

La vaste étude, appelée 4s pour «Scandinavian Simvastatin Survival Study», a porté sur 4400 patients atteints de maladies cardiovasculaires, dont 202 personnes diabétiques. 78 % de ces personnes diabétiques étaient des hommes, ayant un taux de cholestérol de 5,5 mmol à 8,0 mmol. 12 % d'entre eux prenaient de l'insuline.

50^e ANNIVERSAIRE de L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

Banquet bénéfice

sous la présidence d'honneur de

Madame Louise Beaudoin,

Ministre de la Culture et des Communications

le samedi 12 avril 1997

au Restaurant Les Trois Arches
11131, Meighen, à Pierrefonds.

Coût du billet: 100 \$

(des reçus d'impôts seront émis pour la moitié de ce montant)

Pour réservations:

Institut d'Histoire de l'Amérique Française

261, avenue Bloomfield

Outremont (Québec) H2V 3R6

tél: (514) 278-2232



NOUVEAUTÉ

LA TECHNOLOGIE
D'AUJOURD'HUI
ET DE DEMAIN

576 pages, 52,85 \$

Fales - Kuetemeyer - Brusic

La technologie fait partie de tous les faits et gestes de votre vie. Le titre de cet ouvrage est *La technologie d'aujourd'hui et de demain*. Vous y apprendrez quels sont les nombreux progrès de la technologie dans différents domaines et, comme celle-ci évolue très rapidement, vous verrez aussi les changements technologiques susceptibles de survenir dans un proche avenir.

GUÉRIN, éditeur ltée

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2

Téléphone: (514) 842-3481

Télécopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet: <http://www.liidec.qc.ca>

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
PRINTEMPS-ÉTÉ 1997
EST ARRIVÉE!

club 402-HOMME

À votre service depuis 15 ans



COSTUMES

importés d'Italie

au prix de gros

100 % laine

Coupe exclusive

De 299 \$ à 475 \$

le costume

Du lundi au vendredi

De 9 h 30 à 18 h

Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h

sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.,

Suite 200, Montréal

(514) 861-3636

• LE DEVOIR •

POLITIQUE

Un passeport ou un permis pour acheter du tabac

Une carte d'étudiant ne suffira plus, selon la nouvelle réglementation fédérale

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La carte d'étudiant ne suffira plus. À moins d'être munis d'un permis de conduire ou d'un passeport, les jeunes fumeurs québécois de 18 ans et plus ne pourront pas se procurer des cigarettes au dépanneur.

De plus, en vertu d'une vaste réglementation publiée dans la *Gazette du Canada* le 29 mars, le ministre de la Santé David Dingwall devrait bientôt intervenir pour contrôler le niveau de nicotine, de goudron et de monoxyde de carbone dans les produits du tabac.

Au Québec, sous peine d'infraction criminelle, les détaillants seront obligés d'exiger des cartes d'identité des jeunes.

Ces derniers devront présenter un permis de conduire avec photo et signature, un passeport ou encore un certificat de citoyenneté canadienne montrant qu'ils ont plus de

18 ans. Un document de résident permanent canadien, une carte d'identité des Forces armées canadiennes ou un autre document officiel montrant la photo, la date de naissance et la signature seront également acceptables.

Ces exigences s'appliqueront au Québec, jusqu'à nouvel ordre, et aux autres provinces qui n'ont pas de loi sur le contrôle du tabac. L'Ontario, comme la plupart des provinces maritimes et certaines provinces de l'Ouest, ne tombera pas sous le coup de cette réglementation car elle dispose de sa propre loi. En Ontario, il faut avoir 19 ans au moins pour acheter des cigarettes.

Le critique en matière de santé du Bloc québécois, Antoine Dubé, n'est pas contre le principe de restreindre l'accès aux jeunes, mais il doit à son avis y avoir des limites. Les détaillants n'exigent présentement une carte d'identité que dans 25 % des cas, dit-il. Au Québec, c'est 50 %.

«Si t'en mets trop, ça risque de rendre la loi moins applicable [...] Ça fait phénomène de prohibition aux États-Unis,

a-t-il souligné au cours d'un entretien téléphonique. Il risque d'y avoir des phénomènes de contrebande.»

Quant aux messages relatifs à la santé sur les paquets de cigarettes, ils resteront inchangés mais ils devront obligatoirement porter la mention «Santé Canada».

Ces innombrables règlements sont presque passés inaperçus. Le 21 mars aux Communes, la veille du congé parlementaire de Pâques, le secrétaire parlementaire du ministre Dingwall, Joe Volpe, a déposé trois vastes réglementations sur l'accès aux produits du tabac, l'étiquetage et les saisies. Le public a 15 jours pour faire part de ses commentaires et proposer des modifications à compter du 29 mars.

Au total, une série de cinq règlements viendront préciser et compléter le projet de loi C-71 sur le tabac qui est actuellement à l'étude devant un comité parlementaire du Sénat. Reste à venir la réglementation sur les commandites qui entrera en vigueur en même temps que les restrictions sur les commandites, soit le 1^{er} octobre 1998, et

celle sur le contrôle des substances du tabac.

Pour sa part, le Québec a retardé le dépôt de son projet de loi sur le contrôle du tabagisme jusqu'à l'automne, le temps d'effectuer des études sur les conséquences économiques des mesures antitabac. Selon Sylvie Parent, attachée de presse du ministre de la Santé Jean Rochon, ce projet de loi interdira la vente aux jeunes de 18 ans et moins. Exigera-t-on des jeunes, comme la loi fédérale, qu'ils présentent un passeport ou un permis de conduire pour acheter des cigarettes, ce point n'est pas clair. «On partage les objectifs de limite d'accès aux mineurs. Quant aux moyens, je ne veux pas me prononcer», a-t-elle dit en guise d'explication.

Quant à la réglementation sur les substances toxiques du tabac, on peut envisager un horizon de plusieurs années, estime le directeur intérimaire du Bureau du contrôle du tabac, Kunnath Subramanian. Avant d'agir, le ministre Dingwall veut s'appuyer sur des études concluantes. Celles-ci sont en cours.

Un projet étudiant boudé par le ministère de l'Éducation

Salué par tous, le Centre d'aide à la réussite scolaire laisse Québec indifférent

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La Fédération étudiante universitaire ne comprend pas le refus du ministère de l'Éducation de financer le démarrage d'un projet permettant à des étudiants d'aider des jeunes du primaire ou du secondaire qui ont des difficultés scolaires.

Le projet qui, idéalement, serait étendu à la grandeur du Québec, s'appelle Centre d'aide à la réussite scolaire, ou CARS. Il compte trois volets, touchant l'aide individualisée pour les travaux scolaires; les activités parascolaires comme le théâtre ou les sports; et même le jumelage entre un étudiant et un jeune du primaire ou du secondaire en difficulté.

L'étudiant qui aide un jeune le ferait bénévolement, mais il se verrait accorder des crédits par son université. Le jeune du primaire ou du secondaire qui songe à décrocher ou qui accumule les échecs scolaires ou qui éprouve simplement des difficultés aurait un modèle sous les yeux, accroissant ainsi sa motivation.

Des représentants de la Fédération étudiante universitaire ont signalé ce projet depuis des mois, recevant encouragement sur encouragement, félicitations sur félicitations, de la part de 15 directions d'écoles, des Universités Laval et de Montréal, de la Fédération des commissions scolaires... et même du ministère, qui trouve l'idée louable.

Mais voilà, les fonds de démarrage ne viennent pas.

La FEUQ rencontrait la presse hier à Montréal pour expliquer ses dé-

marches et dénoncer l'inaction du ministère de l'Éducation.

Le regroupement étudiant ne demande que 29 000 \$ de subvention et 11 000 \$ de prêt du gouvernement. Il pense que le projet pourrait s'autofinancer à compter de la seconde année.

Le ministère répond que la somme de 30 millions prévue pour les projets de réussite scolaire est allouée aux commissions scolaires du Québec et qu'il appartient donc à ces dernières de décider de financer ou non le projet, rapporte la présidente de la FEUQ, Jézabelle Palluy.

Les fonds de 40 000 \$ sollicités du gouvernement serviraient précisément à faire parvenir la documentation pertinente aux commissions scolaires et à faire de la publicité.

Le porte-parole étudiant Daniel Marquis croit que le ministère jouit d'une certaine marge de manœuvre et qu'il pourrait, s'il le voulait vraiment, financer un projet de réussite scolaire pour tout le Québec.

M. Marquis se demande quelles sont «les vraies raisons» qui font que le projet CARS n'obtient pas un si maigre financement pour l'ensemble du Québec, alors que tous applaudissent à l'idée.

Décus, après avoir travaillé tant de mois au projet, les étudiants ne veulent pas lâcher prise. Si le ministère ne change pas son fusil d'épaule, ils s'adresseront individuellement à une ou des commissions scolaires. Mais ils auraient souhaité que ce projet, conçu pour être mis sur pied à la grandeur du Québec, bénéficie d'un tel rayonnement et d'une aide financière en conséquence.

Débat sur la mégacité de Toronto

L'opposition dépose 12 000 amendements

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Le dépôt par l'opposition de 12 000 amendements à deux projets de loi controversés risque de monopoliser les travaux de l'Assemblée législative ontarienne pendant les deux mois à venir, 24 heures sur 24.

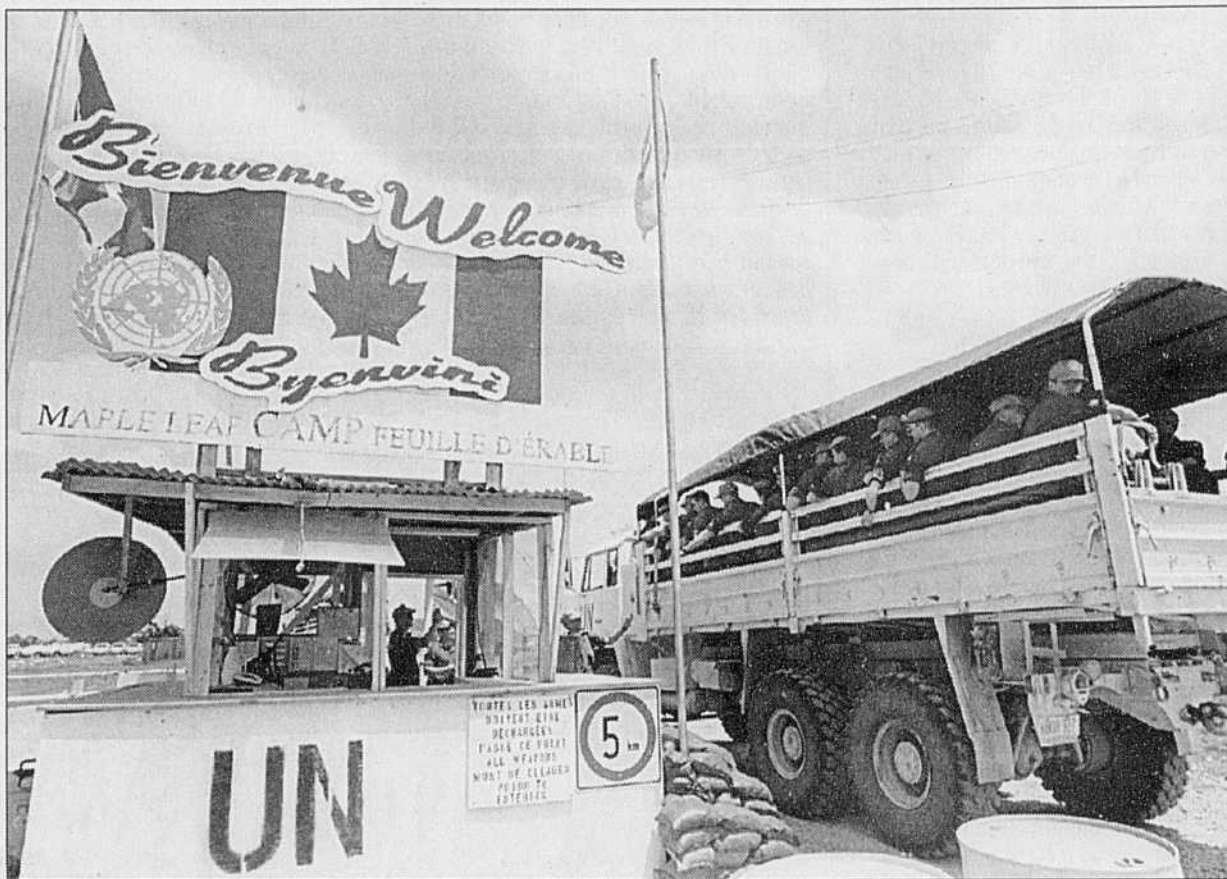
Furieux, des ministres ont accusé les députés libéraux et néo-démocrates de se livrer au «chantage» en recourant à des tactiques d'obstruction sans précédent dans le but de bloquer l'adoption de deux projets de loi controversés, l'un qui vise à réunir Toronto et cinq municipalités avoisinantes en une seule gigantesque agglomération, l'autre qui réduit considérablement le nombre de conseils scolaires à travers la province.

Mais à l'issue d'une première séance qui s'est prolongée toute la nuit de

mercredi à jeudi, aucune des deux parties ne semblait disposée à reculer. «Si nous cédon au chantage sur ce projet de loi, nous nous exposons à du chantage sur d'autres projets de loi à l'avenir», a déclaré le leader du Parti conservateur en Chambre, Dave Johnson.

Normalement, chacun des amendements déposés doit être lu et soumis au vote, ce qui obligerait la Chambre à siéger 24 heures sur 24 jusqu'à ce que tous les amendements aient fait l'objet d'un vote. Les milliers d'amendements sont pratiquement identiques: chacun demande au gouvernement d'aviser les résidents des changements — une rue à la fois. En se basant sur le rythme auquel ils ont été étudiés mercredi et jeudi, il faudra de 40 à 70 jours pour en finir, a indiqué le président de la Chambre, David Stockwell.

Byenvini



CAROLE DEVILLERS REUTERS

CENT CINQUANTE CASQUES BLEUS CANADIENS ont emménagé hier dans leur nouvelle demeure haïtienne: «Camp feuille d'érable». Une grande pancarte, sur laquelle le mot «bienvenue» était écrit en trois langues (français, anglais et créole), trônait à l'entrée du camp, situé tout près de l'aéroport de Port-au-Prince, où les soldats canadiens ont atterri hier. Ils viennent remplacer leurs compatriotes en poste depuis six mois. Le nouveau contingent canadien devrait demeurer en Haïti jusqu'à la fin de l'année selon les ordres du Conseil de sécurité des Nations unies.

La Cour suprême entendra en appel la cause d'expulsion de trois présumés criminels de guerre

JIM MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Cour suprême du Canada a accepté hier d'entendre l'appel d'un jugement concernant l'extradition de trois hommes soupçonnés de crimes de guerre nazis.

La Cour veut entendre l'appel de Helmut Oberlander, Johann Dueck et Erichs Tobias au cours de sa session de printemps, entre le 21 avril et le 27 juin.

Les avocats des trois hommes feront valoir qu'un jugement de la Cour fédérale d'appel qui autoriserait la poursuite des audiences en déportation devrait être renversé, et qu'un arrêt des procédures devrait être accordé.

Selon Don Bayne, l'avocat de Johann Dueck, l'indépendance du système judiciaire et le droit des intimés à un procès juste et équitable ont pu être compromis par une rencontre entre un représentant du ministère de la Justice et le juge en chef de la Cour fédérale.

«Les gens doivent avoir l'assurance que, si humbles ou impopulaires qu'ils soient, lorsqu'ils sont devant un tribunal, il n'y a aucun puissant fonctionnaire caché dans les coulisses pour exercer une influence indue sur leur

cause», a-t-il dit.

La décision de la Cour suprême met le Congrès juif canadien sur des charbons ardents.

Le Congrès juif craint qu'il n'y ait arrêté des procédures contre les trois présumés nazis, ce qui, a dit Bernie Farber, un porte-parole, serait «affreux».

Les groupes juifs sont frustrés et furieux devant l'insuccès du gouvernement fédéral dans ses efforts pour expulser les criminels de guerre du Canada.

Les causes contre MM. Oberlander, Dueck et Robiass sont embourbées dans un imbroglio juridique depuis deux ans.

Les avocats fédéraux disent que les trois hommes auraient exécuté des civils pendant la Deuxième Guerre mondiale et menti sur leur passé à leur arrivée au Canada. Tous trois nient ces allégations.

M^{re} Bayne a soutenu que la Couronne, sous la pression d'organisations juives, a tenté de dépeupler de leur citoyenneté de présumés criminels de guerre sans disposer de preuves suffisantes pour les accuser en vertu de l'article du Code criminel sur les crimes de guerre.

Paul Vickery, responsable de la section des crimes de guerre au ministère de la Justice, a souligné que

la décision de la Cour suprême d'entendre l'appel rapidement indique qu'elle saisit l'importance de la question.

Les procédures contre les trois hommes ont été remises en cause quand Ted Thompson, du ministère de la Justice, a rencontré le juge en chef de la Cour fédérale Julius Isaac en privé, en mars dernier, pour se plaindre de retards dans les procédures judiciaires au procès initial présidé par le juge James Jerome. Le juge Jerome devait par la suite se retirer.

Le juge Bud Cullen a repris l'affaire mais a prononcé un arrêt des procédures en juillet, affirmant que la rencontre privée était une erreur et pouvait laisser croire à une atteinte à l'indépendance du système judiciaire.

La Cour fédérale d'appel a renversé cette décision en janvier, en disant que la rencontre n'avait pas nui au droit des intimés à un procès juste et équitable.

En février, le juge Paul Rouleau de la Cour fédérale a été écarté parce qu'il avait téléphoné à un avocat du ministère de la Justice pour discuter du calendrier des procédures, sans téléphoner aux avocats des accusés.

Les libéraux sont moins populaires

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'appui aux libéraux parmi les électeurs a diminué et l'idée d'élections hâtives suscite de l'opposition. C'est ce qu'indique un sondage mené par Angus Reid et Southam News entre les 26 et 31 mars.

Ainsi, l'appui aux libéraux est de 41 %, soit cinq points de moins qu'en février et le niveau le plus bas depuis les élections générales d'octobre 1993. Mais à 41 %, les libéraux sont encore loin devant les conservateurs.

L'indice de popularité des libéraux est tout de même en baisse depuis juillet 1996, alors qu'il était de 57 %.

D'après ce sondage, parmi les électeurs qui ont déjà fait leur choix, le Parti conservateur a progressé d'un point, à 18 %. Le Parti réformiste a gagné cinq points, à 17 %, et les néo-démocrates, un point, à 12 %. Les indécis représentent 14 % des personnes interrogées.

En outre, les libéraux feraient des mécontents s'ils tenaient des élections dès ce printemps, puisque 35 % de l'électorat estime qu'il serait inacceptable de déclencher un scrutin quand le gouvernement a encore du temps disponible dans son mandat. 62 % des personnes interrogées seraient toutefois favorables à des élections au mois de juin.

Affaire somalienne

Doug Caie s'en tire avec une réprimande et 2000 \$ d'amende

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le commandant Doug Caie, un ancien haut gradé affecté aux affaires publiques des Forces armées canadiennes, a reçu une réprimande et été condamné à une amende de 2000 \$ hier après avoir plaidé coupable à une accusation de négligence dans l'exercice de ses fonctions.

M. Caie était poursuivi pour son implication dans la modification de documents devant être remis à un journaliste. Deux autres accusations (une de parjure et une de négligence ayant causé préjudice au bon ordre) ont été abandonnées après que M. Caie eut décidé de plaider coupable.

La peine maximale qui aurait pu s'appliquer était de deux ans moins un jour de prison et de renvoi avec disgrâce.

M. Caie, un militaire de 38 ans de carrière, prépare actuellement sa retraite.

L'officier de 54 ans a admis qu'en 1994 il avait modifié des documents devant être remis à un journaliste en vertu de la loi d'accès à l'information.

Les documents modifiés étaient des résumés devant guider les responsables des affaires publiques dans leurs échanges avec les journalistes.

Cahier spécial

Les municipalités de demain

Tombée publicitaire: le jeudi 10 avril 1997

19 avril 1997

LE DEVOIR

LE MONDE

Respect des droits fondamentaux en Chine

La solidarité européenne vole en éclats

JACQUES BOYER
AGENCE FRANCE-PRESSE

Genève — La Chine a réussi à faire voler en éclats la solidarité européenne sur les droits de l'homme, un des piliers de la politique étrangère communautaire, au moment où les Quinze cherchent à renforcer leur diplomatie dans un traité de Maastricht II.

La mini-crise a été provoquée par le refus public de la France, rejointe par l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, de présenter cette année avec ses autres partenaires européens un projet de résolution commun critiquant la Chine devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU réunie en session annuelle à Genève.

«Je considère cette évolution comme un sérieux revers pour les perspectives d'une politique étrangère de l'Union», a déclaré le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, qui assurent la présidence tournante de l'UE.

«Plus grave encore, c'est l'essence de la politique des droits de l'homme de l'Union qui est en jeu», écrit M. Hans van Mierlo dans une lettre adressée lundi à ses homologues européens et dont l'AEP a obtenu une copie.

Les Pays-Bas considèrent qu'il n'est pas possible de faire deux poids deux mesures selon qu'un grand ou un petit pays est accusé de graves atteintes aux libertés, poursuit le ministre.

Exprimer de telles différenciations dans des résolutions de l'ONU est «inconcevable» et «nuit directement à la crédibilité de notre politique vis à vis d'autres pays», a-t-il dit.

Aucune résolution ne sera soumise

Première conséquence du contentieux, La Haye a décidé de ne présenter à la Commission, au nom de l'UE, aucune des résolutions prévues condamnant des atteintes aux libertés dans plusieurs pays, ont déclaré hier des diplomates.

Outre la Chine, les Européens avaient décidé de dénoncer le Zaïre, la Birmanie, l'Irak, l'Iran et éventuellement Timor oriental devant la 53^e session de la Commission qui s'achève le 18 avril.

L'UE a traditionnellement présenté un projet sur la Chine à la Commission des droits de l'homme depuis l'écrasement du Printemps de Pékin en 1989. Co-parrainés par les États-Unis, le Japon et d'autres occidentaux, ces projets ont toujours été rejetés par une majorité des 53 membres de la Commission à l'initiative de la Chine.

L'Europe n'est pas seule à s'interroger sur quelle politique suivre à l'égard de Pékin, pris entre les critiques du régime autoritaire de Pékin, les espoirs d'évolution après la mort de Deng et l'attrait pour un fabuleux marché.

Les États-Unis, en dépit de leurs critiques publiques sur les violations des droits de l'homme, ne se disent pas prêts à prendre l'initiative d'une résolution anti-chinoise. Le Japon a également exprimé ses réticences, et l'Australie hésite.

EN BREF

Allemagne: Helmut Kohl briguera un cinquième mandat

Berlin (AP) — Au pouvoir depuis le 1^{er} octobre 1982, le chancelier allemand Helmut Kohl a profité de son 67^e anniversaire pour annoncer jeudi qu'il briguerait un cinquième mandat en 1998. Longtemps considéré comme un provincial un peu balourd, ce chrétien-démocrate rhénan a déjà battu le record de longévité détenu par Konrad Adenauer. Il est surtout devenu le premier chancelier de l'Allemagne unifiée. «Je me présenterai de nouveau car je crois que c'est ce que la situation actuelle requiert de ma part», a-t-il déclaré dans un entretien à la télévision allemande, enregistré hier à Bad Hofgastein (Autriche), où il effectue actuellement sa cure d'amaigrissement annuelle. La seule condition posée par Helmut Kohl est que «mon parti — la CDU, l'Union démocrate-chrétienne — et mes amis politiques le souhaitent». Une condition qui paraît purement formelle, puisque les membres de sa coalition gouvernementale le pressaient depuis des mois de déclarer sa candidature à sa propre succession. A un an des élections fédérales, les derniers sondages montrent en effet que la coalition gouvernementale a perdu du terrain face à l'opposition formée par le Parti social-démocrate (SPD) et les Verts. La coalition doit faire face à de nombreux problèmes économiques et sociaux, en particulier à un taux de chômage qui, en dépassant 12 %, a atteint son niveau le plus haut depuis la Seconde guerre mondiale et qui frappe 4,7 millions d'Allemands, surtout à l'Est. Selon la presse allemande, sa femme Hannelore était opposée à un nouveau mandat de son mari et souhaitait le voir consacrer plus de temps à la vie de famille. Mais le chancelier a expliqué depuis Bad Hofgastein qu'il avait encore trop à faire.

Zaïre: la rébellion refuse d'entrer dans le gouvernement de Tshisekedi

Kinshasa (AFP) — Le nouveau premier ministre zaïrois Etienne Tshisekedi a formé son nouveau gouvernement hier, subissant un véritable camouflet de la rébellion qui a refusé d'y entrer. M. Tshisekedi, leader de l'opposition radicale, a proposé à la rébellion de Laurent-Désiré Kabila, en position de force sur le terrain, de participer à son gouvernement, avec six portefeuilles à la clé. Trois ministères de première importance — Défense, Budget et Affaires étrangères — devaient revenir à l'Alliance rebelle. Le porte-parole de la rébellion, Raphaël Ghenda, a simplement répondu: «Pourquoi irait-on dans un gouvernement de Mobutu? Nous voulons le départ de Mobutu. Tshisekedi et son gouvernement sont dans l'administration de Mobutu». Pourtant le premier ministre avait pris soin d'accompagner son offre d'un éloge appuyé de Laurent-Désiré Kabila, lui adressant «les félicitations de son peuple et sa gratitude [...] pour le combat qu'il mène», qualifié de «légitime». Le camouflet de la rébellion est d'autant plus cruel pour M. Tshisekedi qu'il s'agit également ses efforts pour s'imposer face à M. Mobutu à Kinshasa. M. Tshisekedi a en effet déclaré ne pas juger «utile» la rencontre prévue en fin de semaine à Pretoria entre les représentants de la rébellion et le comité de négociations du président Mobutu.

Lueur d'espoir pour le «processus de paix»

Arafat n'écarte pas un sommet avec Nétanyahou

AGENCE FRANCE-PRESSE

Benjamin Nétanyahou doit se rendre dimanche aux États-Unis pour une visite-éclair et rencontrer séparément le roi Hussein de Jordanie et le président Clinton. Le porte-parole de ce dernier s'est réjoui hier des propos du leader palestinien Yasser Arafat, qui se dit prêt à rencontrer son vis-à-vis israélien.



ADEL HANA, ASSOCIATED PRESS

Le président de l'Autorité palestinienne a beaucoup parlé au téléphone dernièrement.

Gaza — Le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a affirmé hier soir à Gaza qu'il n'était «pas opposé» à une prochaine rencontre avec le premier ministre israélien Benjamin Nétanyahou.

«Je ne suis pas opposé à une telle rencontre, mais le problème est de savoir comment aller de l'avant et d'empêcher les violations du processus de paix, notamment les confiscations de terres [palestiniennes] et la judaïsation de Jérusalem par des constructions de colonies», a-t-il déclaré à des journalistes.

Sans vouloir «spéculer» sur la date et le lieu d'un sommet, le porte-parole de la Maison-Blanche, Michael McCurry, s'est félicité des propos de M. Arafat, en indiquant que le président Bill Clinton avait toujours «encouragé les parties à dialoguer». MM. Nétanyahou et Arafat ne se sont pas revus depuis qu'ils ont conclu l'accord sur Hébron, en Cisjordanie, le 15 janvier.

Le porte-parole du gouvernement israélien Moshé Vogel a de son côté indiqué à l'AFP que «M. Nétanyahou a, dans le passé, fait savoir qu'il était prêt à rencontrer M. Arafat pour expliquer ses positions et éviter des malentendus. Malheureusement, les Palestiniens utilisent un double langage, et refusent de coopérer à la lutte anti-terroriste».

Le conseiller de M. Arafat, Nabil Abou Roudaina, a par ailleurs révélé à l'AFP que le roi Hussein de Jordanie, actuellement aux États-Unis, avait appelé hier au téléphone le dirigeant palestinien pour évoquer les moyens de relancer le processus de paix.

Celui-ci est bloqué depuis le lancement le 18 mars du chantier d'une nouvelle colonie juive à Jérusalem-est, qui a provoqué l'embarquement des territoires palestiniens.

M. Nétanyahou doit se rendre dimanche aux États-Unis pour une visite-éclair, la cinquième en neuf mois, et rencontrer séparément le roi Hussein et le président Clinton.

Washington, qui semble vouloir s'impliquer pour relancer les pourparlers israélo-palestiniens, pourrait notamment envisager d'examiner la proposition de M. Nétanyahou. Celle-ci vise à brûler les étapes du processus de paix en réduisant à six mois les pourparlers sur le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza au lieu des deux ans prévus par les accords intérimaires d'autonomie.

La modération en toutes choses

Le maire de Bogota, où la violence est endémique, veut «apprendre à boire» aux lycéens

ANNE PROENZA
LE MONDE

Bogota — Les lycéens de Bogota pourraient bientôt avoir dans leur emploi du temps un cours, pratique et théorique, «pour apprendre à boire avec responsabilité». La proposition en a été lancée par Antanas Mockus, philosophe, mathématicien et maire de la capitale colombienne. Elle suscite, comme toutes ses propositions, un débat animé dans la cité, notamment sur le bien-fondé d'organiser des cours pratiques: une fois par mois la classe se réunirait au café, sous la houlette d'un professeur pour mieux étudier les effets de la boisson.

«Il s'agit de mieux comprendre les effets biophysiques et psychologiques de l'alcool, les structures culturelles qui régulent son usage dans différents contextes et ambiances», a expliqué Antanas Mockus. Sa proposition devrait être officielle prochainement, après que seront levés les obstacles juridiques qui interdisent de vendre de l'alcool aux mineurs.

Le ministère de la Santé, le Conseil national des stupéfiants et toutes les administrations concernées doivent encore étudier la question. Dans un premier temps, le département d'éducation de la mairie de Bogota invitera les fournisseurs des établissements, publics ou privés, à suivre volontairement cette initiative. Les cours, non obligatoires, seraient optionnels, suivis par les élèves de première et de terminale dans le cadre plus général du programme de «comportement et santé» qui existe dans tous les lycées.

La proposition semble à première vue farfelue,

mais le premier magistrat de la capitale colombienne l'a faite dans le cadre de ses campagnes destinées à diminuer la violence dans une ville où le taux des meurtres se situe parmi les plus élevés du monde (52 homicides pour 100 000 habitants au premier semestre 1996). Elle est aussi fidèle aux principes du maire selon lesquels l'agressivité et la violence dont Bogota s'est fait une spécialité sont,

en grande partie, dues à une mauvaise éducation et à l'alcool. Selon une étude de l'Institut médico-légal de Bogota, 56,6 % des victimes de mort violente en 1995 avaient de l'alcool dans le sang. Et 80 % des rixes mortelles commencent par une bagarre dans la rue ou dans un bar, sous l'effet de l'alcool.

Ces résultats ont conduit le maire, depuis déjà plus d'un an, à interdire la vente d'alcool dans les lieux publics à partir de 1 heure du matin, entraînant la fermeture de nombreux établissements nocturnes. Pour justifier cette interdiction au parfum de prohibition, il affirme qu'une vie sauvée vaut bien la suppression de tous les plaisirs du monde. Mais il s'appuie aussi sur une étude du ministère de la santé qui montre que les Colombiens, en moyenne, commencent à boire à l'âge de 15 ans et demie.

En attendant le début de ces cours initiatiques, tous les médias se sont fait l'écho du débat. Les spécialistes s'interrogent: l'alcoolisme est-il un mal culturel ou génétique? Les plus conservateurs affirment qu'inciter les élèves à boire avec leurs professeurs les entraînera, à coup sûr, vers de sombres beuveries. Au Canada, pourtant, l'expérience est menée avec un certain succès éducatif, et avec le soutien... des fabricants d'alcool.

Le climat électoral en Grande-Bretagne

Entre la menace terroriste et la bouffonnerie

■ John Major accuse l'IRA de semer le chaos sur les routes

■ Deux poulets, un renard et deux ours en campagne, tout bêtement

REUTER

Londres — Une série d'alertes à la bombe attribuées à l'IRA a provoqué un énorme désordre hier en Angleterre, la police ayant du fermer en plusieurs endroits des autoroutes à forte circulation, et ce en pleine heure de pointe matinale.

En campagne électorale, le premier ministre britannique a nommément accusé l'IRA et déclaré que ces actions visaient délibérément à semer le trouble. «Il semble que l'IRA veuille jouer aux imbéciles», a dit John Major à des journalistes.

La police du Northamptonshire, dans le centre de l'Angleterre, a notamment fermé à la circulation une portion de l'autoroute M1, à la suite d'un coup de téléphone anonyme pris «très au sérieux» par les policiers.

Les démineurs du ministère de la Défense ont procédé à l'explosion contrôlée d'un paquet retrouvé sous l'autoroute. La police a toutefois confirmé un peu plus tard que cet «appareil suspect» n'était pas une bombe.

Les forces de l'ordre ont également procédé à l'évacuation d'un hôtel et de plusieurs entrepôts de la région, en usant d'un haut-parleur depuis un hélicoptère.

Dans les environs de Birmingham, certaines portions des autoroutes M5 et M6 ont également dû être fermées, ce qui a donné lieu à plus de 15 km de bouchons. «C'était le chaos», a rapporté le porte-parole de la police.

Une amélioration des conditions de circulation n'était pas attendue avant plusieurs heures.

«Signature» de l'IRA

La police n'a reçu aucune revendication concernant ces fausses alertes à la bombe, mais les appels téléphoniques codés constituent une «signature» de l'IRA.

Le Sinn Féin, branche politique du mouvement clandestin d'Irlande du Nord, a fait savoir hier qu'il refuserait vraisemblablement d'observer un cessez-le-feu avant les élections générales du 1^{er} mai.

La semaine dernière, deux attaques à la bombe de l'IRA avaient déjà provoqué d'importantes perturbations du trafic ferroviaire à Wilmslow, dans le nord-ouest du pays.

Le même jour, la gare de Doncaster avait dû être fermée huit heures durant, à la suite d'un coup de téléphone anonyme qui prétendait qu'une bombe était cachée dans la gare.

Londres — Poulets, ours et renard ont fait leur entrée hier dans la campagne électorale britannique, costumes sous lesquels se cachaient des hommes aux buts divers et variés, attentifs à rester sous l'œil des caméras.

Les conservateurs ont commencé en louant les services d'un acteur dont la seule tâche durant la campagne électorale sera de suivre, déguisé en poulet, le travailliste Tony Blair. Le poulet — insulte que l'on réserve en langue anglaise aux dégonflés — doit suivre M. Blair muni d'un écriteau affichant: «Blair la poule mouillée ne veut pas débattre». Il s'agit d'accuser le leader travailliste d'être responsable de l'impossibilité, jusqu'ici, d'organiser un débat télévisé avec son rival, le premier ministre John Major.

Crête rouge et plumes jaunes, Noel Flanagan, 39 ans, qui a déjà interprété un Saint-Bernard et une chenille, devait entamer sa carrière hier pour le lancement du manifeste électorale du Labour, les travaillistes ayant facilité son travail en accordant au volatile une accréditation pour toutes leurs conférences de presse.

Faisant la une de la presse, M. Flanagan a expliqué au *Daily Telegraph* qu'il n'était pas «un supporter des conservateurs». Ce musicien au chômage qui ne vote jamais se veut «apoli-

Droits de la personne

Les carences du Mexique sont passées au crible

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

De l'aveu même d'un des avocats enquêteurs de la Commission nationale des droits humains du Mexique (CNDH), Enrique Guadarrama, «il reste encore un long chemin à parcourir» dans son pays, s'agissant du respect des droits. La majorité des plaintes acheminées à la CNDH ont trait au respect des droits fondamentaux, dit cet enquêteur qui a déjà reçu des menaces dans l'exercice d'une tâche «à laquelle se rattache parfois des réactions d'hostilité». M. Guadarrama rejoint ainsi indirectement l'inquiétude exprimée par les missions d'Amnistie Internationale qui s'en prend périodiquement à l'impunité des auteurs de violation des droits au Mexique.

Un haut fonctionnaire du ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international, Douglas Chalkborn, rappelle quant à lui l'importance que porte le Canada au respect des droits fondamentaux au Mexique, partenaire de l'ALENA: le Canada s'en tient officiellement à des «mesures positives», à un dialogue susceptible de faire évoluer la situation dans le sens qu'il désire. Ottawa réitère son appui aux organismes non gouvernementaux qui œuvrent pour que la société civile obtienne une participation plus importante dans la vie publique, et se réjouit qu'il y ait eu purge d'éléments indésirables dans plusieurs corps policiers.

M. Guadarrama et M. Chalkborn intervenaient hier, à l'Université de Montréal, lors d'une rencontre sur *Les droits de la personne au Mexique: perspectives canado-mexicaines*. Le premier a expliqué les étapes franchies par la CNDH, maintenant inscrite dans la Constitution mexicaine après avoir été rattachée, à l'origine, au bureau de la présidence. Cette commission est tenue de fournir un rapport annuel détaillé de ses interventions et une série de recommandations. Enrique Guadarrama a souhaité hier que les autorités qui choisissent de faire fi des avis de la CNDH, équivalent d'un ombudsman, puissent être citées à s'expliquer devant la Chambre des députés.

La Mexicaine Rocío Culero, du Réseau national d'organismes civils pour la défense des droits, a pour sa part dénoncé la «légalisation de la militarisation»: elle refuse d'accepter que des militaires assument des tâches de police, même si elle conçoit que le Mexique est aux prises avec un problème important de délinquance commune. Elle mentionne notamment le harcèlement qui vise maints villages des États d'Oaxaca, de Guerrero et du Chiapas et invite les gouvernements américain et canadien à s'enquérir du contenu des cours que l'on donne dans des écoles où sont formés — avec certaines subventions des deux pays — militaires et policiers de son pays. Mme Culero demande qu'Ottawa intervienne auprès de la Commission interaméricaine des droits (CIDH), reliée à l'Organisation des États Américains, pour qu'elle améliore son fonctionnement et que l'on atteigne «encore plus de transparence» dans l'étude des plaintes, sans que l'OEAN ne succombe aux tentatives du Pérou, du Chili et du Mexique qui se liguient pour réduire l'accès que pourraient avoir les organisations non gouvernementales aux divers cas à l'étude. Cette militante des droits n'hésite pas à parler de «schizophrénie» d'un pouvoir qui tout en apportant des modifications, dans un sens d'ouverture, à la loi électorale, agit pour fermer d'autres voies qui auraient mené à une société plus participative.

Tenue dans une salle du département d'anthropologie, la réunion a aussi donné lieu à quelques récriminations de participants tel Benjamin Ortiz qui s'est dit peiné d'entendre «dans d'autres bouches» ce à quoi il se serait attendu de la part de Guadarrama dont il déplore l'approche «officialiste» qui contournerait le vrai problème, soit le sort injuste réservé traditionnellement à des populations indigènes qui luttent pacifiquement. L'important, a répondu l'avocat de la CNDH, est d'en venir ensemble à des suggestions, pour renforcer un système de défense dont il sait les lacunes mais dont il faut savoir qu'il «réagit aux plaintes qui lui sont soumises».

Aujourd'hui et demain, à l'UQUAM (Pavillon Hubert-Aquin, salle AM050), une autre rencontre se tient avec le Mexique comme toile de fond, en présence de militants autochtones, de syndicalistes et de féministes de ce pays, sous le thème: *Lutte contre le néolibéralisme ici et au Mexique: solidarités face au 21^e siècle*.

«n'aime pas particulièrement» M. Major et son équipe, et fait ce travail «pour l'argent». Dans le *Times*, il reconnaît que ce rôle de composition lui pose des problèmes éthiques: «Je suis contre l'exploitation des animaux et l'élevage des poulets en batterie».

Mais le volatile ne s'est finalement pas manifesté hier, peut-être effrayé par le renard qu'avait affrété le quotidien de gauche *The Mirror*, pour le pourchasser. Ce journal a aussi loué un autre poulet, répondant au nom de Dave, qui s'est présenté devant le QG tory sans tache parce que, a-t-il dit, «nous pensons que John Major se débrouille dans ces élections comme un poulet écorché». Dave a tenté d'intercepter M. Major qui arrivait au QG, mais le chef du service de presse tory a plaqué la volaille au sol, perdant ses lunettes dans la mêlée.

Deux ours ont également fait leur apparition hier: munis d'un panier en osier, les deux plantigrades brandissaient dans la rue un panneau proclamant «Du miel avec Tony Blair». Sous le déguisement, deux jeunes Londoniens se sont réclamés du parti du Pique-Nique Politique et ont affirmé avoir l'intention de se manifester chaque jour devant Westminster pour «ouvrir le débat politique» et proposer un débat avec les poulets.

Agence France-Presse

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

EN BREF

Contrat de 30 M \$ pour Héroux

(Le Devoir) — La compagnie Messier-Dowty a choisi la division de trains d'atterrissage de Héroux inc., de Longueuil, pour fabriquer la structure du train d'atterrissage du nouvel appareil à décollage vertical BB-609 de Bell Boeing. Ce contrat, qui prévoit la fourniture de 250 ensembles de trains d'atterrissage sur une période de sept ans, représente une valeur potentielle de 30 millions. Les premières livraisons auront lieu en 1999. Le BB-609 est un projet de coentreprise réunissant Bell Helicopter et Boeing. L'appareil, qui peut transporter neuf passagers, décolle comme un hélicoptère mais vole comme un avion.

Subvention à HFC

(Le Devoir) — Près de 600 nouveaux emplois (425 à temps plein et 167 à temps partiel) pourraient être créés dans l'est de Montréal, d'ici le 31 mars 1999, grâce à l'agrandissement du centre d'appels de la corporation financière Household du Canada (HFC Canada), situé au 5100, rue Sherbrooke Est. La ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, Rita Dionne-Marsolais, a annoncé hier que le gouvernement du Québec donnera une subvention pouvant atteindre les deux millions tandis que HFC Canada, de son côté, devrait investir 5,9 millions.

Ventes dans les grands magasins

(PC) — En février, les ventes des grands magasins ont augmenté de 2 % par rapport à janvier, pour s'établir à 1,276 milliard. Depuis la fin de 1993, sauf pour le second semestre de 1995, la tendance des ventes est «généralement ascendante», écrivait hier Statistique Canada.

LES INDICES

Montréal XXM	Toronto TSE-300	New York Dow Jones
↓	↓	↓
-7,97 2932,71	-22,58 5826,56	-39,66 6477,35

dollar canadien	or
↓	↓
-0,35 71,81 ¢US	-0,70 348,50 \$US

LES DEVISSES ÉTRANGÈRES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,3289
Allemagne (mark)	0,8341
Australie (dollar)	1,1203
Barbade (dollar)	0,7088
Belgique (franc)	0,04114
Bermudes (dollar)	1,4027
Brésil (real)	1,3465
Caribbes (dollar)	0,5280
Chine (renminbi)	0,1728
Espagne (peseta)	0,01016
États-Unis (dollar)	1,3925
Europe (ECU)	1,6599
France (franc)	0,2476
Grèce (drachme)	0,005520
Hong Kong (dollar)	0,1844
Inde (roupie)	0,0408
Italie (lire)	0,000865
Jamaïque (dollar)	0,0440
Japon (yen)	0,01135
Mexique (peso)	0,1881
Pays-Bas (florin)	0,7608
Portugal (escudo)	0,008590
Royaume-Uni (livre)	2,2909
Russie (rouble)	0,000248
Singapour (dollar)	0,9893
Suisse (franc)	0,9802
Taiwan (dollar)	0,0518
Venezuela (bolivar)	0,00299

CHARGÉ(E) DE PROJET

Expression, centre d'exposition de Saint-Hyacinthe est à la recherche d'un(e) chargé(e) de projet afin d'organiser son prochain symposium sur la fibre et le textile prévu pour le mois de mai 1998.

Sous la gouverne du directeur-général le(la) candidat(e) aura la responsabilité de réaliser le Sympo-Fibres International de Saint-Hyacinthe. Le contrat s'échelonne de juin 1997 à août 1998.

La personne recherchée doit détenir un diplôme de 1er cycle universitaire, être autonome, posséder un sens de l'organisation ainsi qu'une bonne connaissance du milieu de l'art. Elle devra aussi avoir une certaine expérience de gestion de projet.

Le bilinguisme est un atout.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 19 avril 1997 à:

Expression,
centre d'exposition de Saint-Hyacinthe
495 rue Saint-Simon
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5C3

Participation égale à celle du Québec

Ottawa consent 14,8 millions à Ubi Soft

La balle est dans le camp de la société française du multimédia

Le gouvernement fédéral a accepté de participer avec le gouvernement du Québec à un programme «expérimental» de subventions à l'emploi afin d'attirer la société française Ubi Soft à Montréal. La table est maintenant mise pour la création de 500 emplois en cinq ans dans l'industrie du multimédia.

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Répondant à l'appel de Québec, le ministre du Développement des ressources humaines du Canada, Pierre Pettigrew, a décidé d'appuyer la venue de la société française Ubi Soft en sol québécois avec une subvention spéciale à la création d'emplois totalisant 14,8 millions de dollars.

Dans une lettre qu'il vient d'envoyer au ministre d'État de l'Économie et des Finances Bernard Landry, M. Pettigrew consent à subventionner la création graduelle de 500 emplois en cinq ans, à raison de 10 000 \$ par année pour chacun des emplois créés. Ubi Soft et le promo-

teur québécois de ce projet-pilote, le Groupe Vaugois, prévoient la création de 150 emplois dans le nouveau champ du multimédia la première année et jusqu'à 550 emplois en cinq ans.

Le ministre Pettigrew indique que le gouvernement canadien entend «renforcer le positionnement de Montréal comme l'une des capitales mondiales du multimédia» et appuie en ce sens Ubi Soft «pour son effet d'entraînement auprès d'autres entreprises», a laissé savoir son attachée de presse, Anna Capiniari.

Le gouvernement fédéral se trouve ainsi à appaier l'offre qu'a faite le gouvernement du Québec à Ubi Soft. Dans une lettre envoyée à M. Pettigrew en février, le ministre écri-

vait que «dans la mesure où le gouvernement fédéral en ferait autant, le gouvernement du Québec, qui dispose déjà d'un programme analogue mais non applicable à ce nouveau secteur, pourrait s'engager pour une somme de 10 000 \$ par année, par emploi créé, pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans».

Au cabinet de M. Landry, on précise que deux fonctionnaires du ministère d'État de l'Économie et des Finances vont se rendre à Paris afin d'expliquer le programme aux dirigeants d'Ubi Soft «de façon à éviter tout malentendu».

Opposition du milieu

Rappelons qu'Ubi Soft, dans une opération menée par le Groupe Vaugois, a promis d'établir un centre de conception multimédia à Montréal à la condition que les gouvernements consentent une subvention de 25 000 \$ par année pendant cinq ans pour chacun des emplois nouvellement créés.

Dénommé programme Mercure,

ce projet expérimental, qui ne doit s'appliquer qu'à Ubi Soft, permettrait aux gouvernements de recouvrer leur mise dès la première année, selon les calculs de la firme d'acteurs Sobeco Ernst & Young, si on tient compte du «rendement social» des emplois créés au chapitre de l'éducation et de l'aide sociale, des impôts directs et indirects, de la taxe de vente et de la contribution à l'assurance-maladie.

Sur une période de dix ans, Sobeco estime que le gouvernement du Québec récupérerait 107 millions de dollars, et le fédéral, près de 135 millions de dollars.

Le milieu du multimédia québécois s'est opposé à ce traitement de faveur à l'endroit d'une société étrangère par l'entremise d'un programme qui n'est pas accessible à l'industrie dans son ensemble.

La directrice du Centre d'expertise et de services en applications multimédias (CESAM), Louise Perras, avait dit souhaiter l'établissement d'un plan d'action «structurant» et

«concerté» qui couvrirait l'ensemble de l'industrie québécoise du multimédia.

Dans son dernier budget, le ministre Landry avait répondu à ces préoccupations en consentant au secteur du multimédia un crédit d'impôt égal à 40 % des salaires versés à des jeunes de 18 à 35 ans, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par employé, pendant une période de trois ans.

Aide «à titre exceptionnel»

Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de concevoir un programme spécifique pour l'industrie du multimédia. L'aide accordée à Ubi Soft est consentie «à titre exceptionnel», a souligné M. Capiniari.

Les entreprises en multimédia ont toutefois accès, comme toute autre société, à une aide fédérale du Fonds transitoire de création d'emplois destiné à soutenir des régions où le taux de chômage est élevé, comme c'est le cas de certains quartiers de Montréal, a précisé l'attachée de presse.

Nouveau centre de finition de Dorval

Bombardier Aéronautique créera 400 emplois

L'entreprise recherche des ingénieurs mais aussi des ébénistes et des rembourreurs pour aménager son Global Express

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Bombardier Aéronautique créera 400 emplois dans son nouveau centre de finition de Dorval.

Ce centre de 50 millions, qui devrait être achevé en novembre prochain, sera consacré à l'aménagement du nouveau Global Express, un avion d'affaires long courrier.

En décembre dernier, Bombardier a fait l'acquisition du centre de finition Innotech, à Dorval, qui travaillait déjà à l'aménagement du Challenger, un avion d'affaires plus petit. Les 270 employés d'Innotech seront affectés au nouveau centre de finition. L'effectif total passera à 670 employés d'ici la fin de 1998.

Déjà 90 nouveaux employés ont été recrutés.

Le directeur général du nouveau centre de finition, Jean Girard, a indiqué au cours d'une conférence de presse hier que l'entreprise recherchait des ingénieurs, mais également des artisans comme des ébénistes et des rembourreurs.

Il a déclaré que Bombardier ne devrait pas avoir de la difficulté à recruter dans la région montréalaise: à la suite de la publication d'une petite annonce dans deux quotidiens montréalais, il y a quelques semaines, l'entre-

prise a déjà reçu 3000 demandes d'emploi.

Les installations d'Innotech pourraient continuer à faire l'aménagement des Challenger, ce qui signifierait l'embauche de 100 à 200 autres employés.

Le nouveau centre de finition aura une superficie totale de 31 345 m². Il pourra accueillir 14 Global Express. Deux de ces espaces de travail seront consacrés aux appareils prêts à être livrés.

«Les clients viendront prendre livraison du nez plus ultra des avions d'affaires dans nos installations», a déclaré M. Girard.

L'installation comprendra un centre de conception, qui permettra notamment aux clients de «pénétrer» dans leur avion d'affaires, dans un contexte de réalité virtuelle, et de choisir des options d'aménagement.

Enfin, un autre bâtiment abritera un atelier de peinture, qui pourra recevoir quatre appareils.

Contribution

Aéroports de Montréal contribuera au projet en rachetant de Bombardier les installations d'Innotech et en les lui louant à long terme.

Le président d'Aéroports de Montréal, Jacques Auger, a affirmé que la création du nouveau centre contribuera à confirmer le rôle majeur que



PRESSE CANADIENNE

Le vice-président de Bombardier Aéronautique et directeur général du Centre de finition de Dorval, Jean Girard (à gauche), examine la maquette du nouveau centre, en compagnie du maire de Dorval, Peter Yeomans, du président d'ADM, Jacques Auger, et du président de Bombardier Aéronautique, Robert Brown.

joue Montréal dans l'industrie aéronautique.

Le président et chef de l'exploitation

de Bombardier Aéronautique, Robert Brown, a déclaré que l'idée de créer un nouveau centre de finition décou-

lait de la décision de lancer le Global Express.

Cet appareil est conçu à Dorval, fabriqué dans six pays et assemblé à de Havilland, à Toronto.

Le Global Express, qui devrait coûter 35 millions US, pourra desservir sans escale des routes comme New York-Tokyo et Sydney-Los Angeles en l'espace de 14 heures. Sa vitesse de croisière pourra atteindre 935 kilomètres à l'heure.

Le carnet de commandes comprend déjà une soixantaine d'appareils.

Les deux premiers Global Express sont présentement en programme d'essai. Le troisième devrait bientôt commencer ses essais, alors que le 4e et le 5e sont à différentes étapes de l'assemblage.

M. Brown a déclaré que Bombardier Aéronautique avait doublé son chiffre d'affaires au cours des cinq dernières années, et qu'il s'attendait à le doubler encore au cours des cinq prochaines années.

Il s'est également dit confiant dans le fait de voir les employés de Canadair-Bombardier signer une entente avec la direction pour éviter une grève. Ils devraient voter sur la ratification d'une offre patronale au milieu de la semaine prochaine.

96 % des 4700 salariés ont déjà voté en faveur d'un arrêt de travail.

Les malheurs de Bre-X font le bonheur de la Bourse de Montréal

La saga de la société minière pourrait avoir des conséquences moins heureuses pour SNC-Lavalin

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

La saga de Bre-X a fait au moins un heureux: la Bourse de Montréal, qui a pu se faire valoir dans le reste du Canada lorsque les ordinateurs de la Bourse de Toronto ont craqué sous le poids des transactions.

Mardi et mercredi, la Bourse de Toronto a dû cesser toute transaction sur les actions de Bre-X parce que son système informatique a été incapable de faire face au volume tout à fait exceptionnel des transactions.

Hier, la Bourse de Toronto a également dû suspendre les transactions sur ce titre, alléguant des «problèmes techniques».

Pendant tout ce temps, les actions de Bre-X ont continué à se transiger sur les parquets de la Bourse de Montréal et de celle de Calgary. Bre-X se négociait également par l'entremise de Nasdaq, aux États-Unis.

Le président de la Bourse de Montréal, Gerald A. Lacoste, a refusé de se réjouir du malheur des autres. Mais au cours d'une entrevue, il a indiqué que les événements des derniers jours avaient permis aux Canadiens vivant à l'extérieur du Québec de se rappeler qu'il y a une Bourse à Montréal et qu'elle était capable de les dépanner.

Il a ajouté que les Canadiens avaient également pu réaliser qu'il était important de maintenir des places de marché bien équipées partout au Canada.

«Nous avons quand même maintenu 70 % du volume des transactions sur Bre-X au Canada, a fait remarquer M. Lacoste. Si Toronto avait été la seule Bourse au Canada, tout cela serait parti aux États-Unis.»

Il a fait valoir que dans la bataille des marchés, ce sont les Américains qui sont les véritables concurrents.

M. Lacoste a reconnu que si la Bourse de Montréal avait dû faire face aux volumes de transactions qui avaient affecté la Bourse de Toronto, elle aussi aurait eu des problèmes.

«Nous avons été capables d'améliorer notre capacité d'ordinateurs entre mardi et mercredi, a-t-il ajouté. Nous étions prêts, et nous avons été capables de prendre le volume.»

Le président de la Bourse de Montréal a reconnu que lorsqu'il y avait plus de transactions dans une bourse, celle-ci enregistrerait plus de revenus. Il a cependant affirmé que l'important, c'était d'offrir une place de marché aux investisseurs.

SNC-Lavalin

La saga de Bre-X pourrait cependant avoir des conséquences moins heureuses pour la firme d'ingénierie SNC-Lavalin.

Un analyste au sein de la firme montréalaise d'investissement MacDougall, MacDougall et MacTier, Christopher Sears, a affirmé que la réputation de SNC-Lavalin, et surtout de ses filiales Kilborn Engineering Pacific et PT Kilborn Pakar Reykayasa, avait pris un coup.

C'est PT Kilborn Pakar Reykayasa qui a effectué des études sur les ressources du gisement de Busang, en Indonésie, et qui a confirmé la présence d'importantes quantités d'or.

SNC-Lavalin a voulu prendre ses distances en faisant valoir que sa filiale n'avait fait qu'effectuer des calculs à partir des échantillons et des analyses de Bre-X.

M. Sears a rappelé que Kilborn avait quand même signé le rapport. Il a déclaré que Kilborn, qui avait un nom respecté avant cette histoire, aurait dû essayer de le défendre davantage en faisant moins confiance à la petite compagnie minière de Calgary.

Le tout déteint un peu sur SNC-Lavalin, qui a vu ses actions perdre 65 ¢ mardi et 15 ¢ mercredi. Le titre a cependant repris 10 ¢ pour clôturer à 15,30 \$ hier.

«Dans tous ses autres projets d'ingénierie, SNC-Lavalin est très conservatrice, elle ne prend jamais de chances, a déclaré M. Sears. Elle n'a pas fait preuve du même degré de conservatisme avec le projet de Busang.»

Recours collectifs

Au moins cinq recours collectifs ont été déposés contre Bre-X et SNC-Lavalin aux États-Unis au cours des derniers jours, alors qu'une firme de Windsor, Gignac Sutts, en a déposé un en Ontario hier.

Expérience-pilote

Cogeco tête du téléphone

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'industrie de la câblodistribution procédera à un test, au coût de deux millions, pour vérifier sa capacité d'offrir aussi des services de téléphone.

L'essai, d'une durée de six mois, se déroulera à Trois-Rivières à compter du mois de mai, auprès de 200 clients résidentiels abonnés à Cogeco Câble.

Selon Vision.com, la division recherche et développement de l'industrie, le projet permettra de vérifier la capacité du réseau de fournir des liaisons téléphoniques en plus de la télévision par câble et de l'accès à haute vitesse à Internet. C'est un pas de plus vers la convergence des technologies

du câble et du téléphone.

Quatre technologies différentes seront testées, et les compagnies Nortel et Siemens Electric fourniront le matériel téléphonique.

L'expérience permettra aussi à l'industrie du câble de savoir de quel œil les consommateurs verront une compagnie de câble leur offrir des services téléphoniques.

Cogeco assure un service de câble à environ 770 000 abonnés au Québec, en Ontario, et dans l'ouest du pays.

Les compagnies de téléphone ont fait part de leur intention de s'introduire dans le marché de la télédistribution, et les firmes de câblodistribution revendiquent une part du marché des services de téléphonie.

De plus en plus d'offres d'emploi dans les journaux

LE DEVOIR

L'indice qui sert à mesurer le nombre d'annonces d'offres d'emploi parues au pays dans les journaux a augmenté de 3 %, le mois dernier, pour s'établir à 100 (1991=100), poursuivant ainsi la tendance amorcée en septembre dernier, rapportait hier Statistique Canada.

Basé sur le nombre d'annonces d'emplois publiées dans 22 journaux de 20 régions métropolitaines du Canada, l'indice est un indicateur de l'intention des employeurs d'embaucher de nouveaux travailleurs.

Le Québec a connu une croissance modeste de 1 % pour atteindre 88. De-

puis mars 1996, l'indice s'est maintenu entre 84 et 90. L'indice de l'Ontario a augmenté pour sa part de 3 % pour s'établir à 106. C'est le plus haut niveau depuis février 1995.

Mené par un gain de 5 % enregistré en Alberta, l'indice des Prairies s'est chiffré à 117. Ce niveau avait été enregistré pour la dernière fois en janvier 1991. La croissance de l'indice en Colombie-Britannique a été plus lente. Mais elle demeure constante depuis juillet 1995. La hausse de 4 % enregistrée en mars était la plus importante depuis juillet 1995. Enfin dans les Maritimes, l'indice de l'Île-du-Prince-Édouard vient en tête avec une augmentation de 10 %.

É D I T O R I A L

Les enfants gâtés

Michel Venne

Les employés municipaux ne peuvent pas échapper à une baisse des coûts de main-d'œuvre à laquelle se sont astreints, de gré ou de force, les fonctionnaires fédéraux et provinciaux ces dernières années. Au lieu de se braquer, ils devraient chercher à contribuer à la solution.

Du haut de leur arrogance habituelle, les dirigeants des syndicats d'employés municipaux ont formé une coalition pour résister à toute tentative de réduire leur masse salariale pour compenser en partie la facture de 500 millions qui sera transférée aux villes le 1^{er} janvier. L'un d'eux a déclaré en conférence de presse qu'il ne tolérerait ni une réduction du personnel, ni une baisse de salaires, ni une modification de leurs conditions de travail. Pour résoudre les problèmes financiers des villes, ils suggèrent à Québec d'opter plutôt pour des fusions forcées de plus des deux tiers des municipalités québécoises. Ils devraient savoir pourtant que cette voie ne réglerait rien et ne serait pas non plus souhaitable. Les fusions n'entraînent pas toujours les économies d'échelle escomptées mais surtout, une telle politique aurait pour inconvénient de ne pas respecter les communautés d'appartenance. Cette suggestion est une fuite en avant.

En annonçant le transfert de responsabilités de quelque 500 millions (et non pas 625 comme on le colporte erronément), Québec indique qu'il proposera aussi aux villes une réforme de la fiscalité locale. On peut donc présumer qu'une partie de ces nouvelles responsabilités seront financées par des revenus nouveaux, soit par la tarification de certains services, soit par le transfert aux villes d'une partie des revenus fiscaux dont bénéficient le gouvernement ou les commissions scolaires.

Il reste que ces nouveaux revenus ne seront probablement pas suffisants pour compenser la facture. Québec a prévenu les municipalités qu'elles devront rationaliser leurs dépenses. Puisque la masse salariale compte pour 40 % des dépenses des municipalités québécoises, une réduction des coûts de leur main-d'œuvre paraît incontournable.

D'autant plus incontournable que les employés municipaux, en particulier dans les plus grandes municipalités, ont été les enfants gâtés du Québec au cours des dernières décennies. Le salaire versé aux employés des municipalités de 25 000 employés et plus excède de 27 % celui versé aux employés provinciaux (en incluant les avantages sociaux), selon l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR). L'écart est de 33 % avec le secteur privé.

Le résultat net de cette situation, c'est que le coût de la main-d'œuvre dans les villes empêche les municipalités d'offrir les services publics à un prix concurrentiel. Si on ne tient compte que des salaires, le même service public coûte plus cher s'il est rendu par des employés municipaux que s'il l'est par des fonctionnaires provinciaux. L'écart est encore plus grand si on compare avec le secteur privé.

En somme, les employés municipaux ne sont plus en mesure, du moins dans les grandes villes, de fournir les services au meilleur coût possible. Cette

situation absurde devra être corrigée tôt ou tard. Les employés municipaux ont le choix: ou bien ils collaborent et discutent de moyens pour réduire leur masse salariale. Ou bien, un jour, et ce jour pourrait être plus proche qu'on ne le pense compte tenu de la conjoncture favorable au gouvernement, ils se feront imposer les règles du jeu par une loi que peu de gens dans le public auront envie de contester. Les syndicats optent pour la mauvaise attitude en se braquant.

Certes, les syndicats ont ouvert la porte à des discussions sur la réorganisation du travail. Bonne idée, mais cette voie ne sera jamais suffisante. Le résultat des négociations avec les cols bleus de Montréal en est la preuve. Après plusieurs mois de pourparlers et de moyens de pression, les parties en sont arrivées à

une entente qui ajoute de la souplesse aux horaires de travail et réduit le plancher d'emplois. Mais ces changements ne rapporteront à la Ville qu'une économie dérisoire de l'ordre de 14 millions de dollars. Pourquoi? Parce qu'en échange, Montréal a dû accorder à ses employés 6 % d'augmentation de salaire et la semaine de quatre jours.

En somme, la négociation a permis de dégager des gains de productivité. Mais au lieu d'en faire profiter pleinement les contribuables comme cela aurait dû être le cas, Montréal en a partagé les bénéfices avec ses employés pourtant déjà choyés si on compare leurs conditions de travail avec celles du contribuable montréalais moyen.

L'expérience montréalaise, qui n'est pas unique au Québec, montre par ailleurs qu'il serait illusoire de s'en tenir aux négociations traditionnelles de bonne foi entre les parties pour réaliser à court terme des économies substantielles et récurrentes dans les coûts de main-d'œuvre. Cela est dû essentiellement au fait que les municipalités sont les employeurs les plus vulnérables au Québec devant des syndicats puissants. Le rapport de force est inégal. Les syndicats sont avantagés par le Code du travail et par les mécanismes d'arbitrage.

Pour l'avenir à long terme, une réforme des relations de travail en milieu municipal s'impose. Dans ce domaine, il faut éviter toutefois de s'accrocher à de fausses solutions miracles comme le droit au lock-out. Mais il est clair qu'un jour, les villes devront jouir de pouvoirs accrus pour faire face à la puissance syndicale. Mais cette réforme ne serait sans doute d'aucun secours pour répondre à court terme à la commande de rationalisation des dépenses imposée par le transfert de responsabilités décidé par Québec. En ce sens, il n'existe que deux voies de solution: ou bien une solution négociée, ce qui est toujours préférable, et qui ne pourra être trouvée que si les syndicats changent d'attitude; ou bien une solution imposée par la loi. Et s'il faut que plane la menace d'une loi pour inciter les syndicats à faire preuve d'un peu d'imagination et de souplesse, tant pis. Avec des enfants gâtés, parfois, il faut ce qu'il faut.

Inquisiteur et moraliste

Jean-Robert Sansfaçon

Perdue dans les centaines de pages du dernier budget provincial, une mesure aux allures anodines est passée inaperçue qui donne une idée du moralisme de botine qui anime nos politiciens provinciaux. Cette mesure, inscrite à la page 235 de l'annexe A, annonce une modification prochaine à la Loi sur la protection des consommateurs pour interdire aux commerçants d'utiliser des slogans promotionnels du genre «Pas de taxes!» ou «Nous payons les taxes!» parce que, prétend-on, «l'effet est de nier ou de déformer l'existence des taxes».

Toujours selon le document budgétaire, «ces pratiques sont à la fois trompeuses pour les consommateurs et désavantageuses pour l'économie du Québec du fait qu'elles encouragent le non-respect des obligations fiscales».

Admettons que cette forme de publicité apparue avec l'introduction de la très impopulaire TPS, en 1991, ne fait pas la part très belle aux taxes. Mais existe-t-il une seule taxe populaire? Si on avait voulu éviter que les citoyens critiquent les taxes, il aurait fallu les inclure dans le prix des biens, ce qu'on s'est refusé à faire par souci de trans-

parence. Que pour éviter l'effet combiné désastreux de deux taxes qui ajoutent 15 % au prix de détail, certains commerçants aient eu l'idée de faire la promotion de leurs produits en promettant un rabais équivalent, il n'y a là rien d'illégal, ni même d'immoral. A ce qu'on sache, les acronymes TPS ou TVQ ne sont pas des appellations contrôlées, encore moins des objets de culte, et qui est assez naïf pour croire que ce commerçant échappe ainsi au fisc? (D'ailleurs, bien souvent, il n'est question que d'un «rabais de TPS», ce qui devrait rendre jaloux le ministre du Revenu du Québec dont la TVQ est rarement offerte en cadeau...)

Au lieu d'interdire cette forme de promotion anodine, conforme aux normes d'éthique commerciale et de bonne guerre dans la province la plus taxée au pays, un gouvernement soucieux du bien-être des citoyens devrait commencer par jeter un œil à ses propres pratiques promotionnelles, notamment en ce qui touche aux jeux de hasard qui, contrairement aux «rabais de TPS», ruinent de pauvres gens en leur faisant miroiter des rêves de richesse instantanée. Si scandale il y a, il est là!

« GRAND PRIX »



La discrimination positive

La décision de Jean Chrétien de faire nommer quatre candidates libérales pour les prochaines élections fédérales sans passer par des congrès d'investiture au niveau des comités a provoqué des remous.

D'une part, les défenseurs de la discrimination positive ont vu dans ce geste une tentative justifiable pour faire avancer la cause des femmes sur le plan de la représentation parlementaire. Après tout, même en se donnant l'objectif de 25 % de candidates féminines, le Parti libéral du Canada reste bien loin de la parité entre hommes et femmes que réclament les féministes.

D'autre part, les adversaires de la discrimination positive voient dans le geste de M. Chrétien une entorse sérieuse aux principes de la démocratie. Un candidat est supposé représenter la volonté majoritaire des adhérents d'un parti politique dans un comité. N'importe quel adhérent d'un parti devrait avoir le droit de présenter sa candidature, et ce sont tous les membres du comité qui devraient trancher. En excluant tout candidat masculin dans certains comités, on pratique une discrimination inverse.

A Vancouver-Kingsway, l'un des quatre comités visés par M. Chrétien, un candidat déçu a déjà annoncé qu'il se présentera lors des prochaines élections fédérales comme libéral indépendant, contre la candidature imposée par le premier ministre. Le geste risque de rester symbolique mais souligne la tension créée par des politiques dites de discrimination positive.

On a vu des controverses semblables surgir dans différentes universités canadiennes ces derniers temps. Certaines annonces de postes disent ouvertement qu'elles favorisent les candidats de groupes désignés par la loi fédérale sur l'équité — les femmes, les minorités visibles, les handicapés, les autochtones. Ce qui laisse supposer que les hommes blancs sont des indésirables, et qu'entre un candidat masculin et fé-

minin, c'est la femme, même moins qualifiée que son concurrent masculin, qui risque de l'emporter.

Signalons aussi le récent jugement d'un tribunal fédéral qui a reconnu le ministère de la Santé coupable de la discrimination envers des membres des minorités visibles. La discrimination, bien sûr, est injustifiable, et les individus qui ont porté plainte méritent des dédommagements. Mais le tribunal est allé beaucoup plus loin en imposant un quota de 18 % pour l'embauche de candidats venant des minorités visibles pour les postes administratifs dans ce ministère dans les cinq prochaines années.

Bref, on cherche à imposer le diktat d'un résultat particulier, sans que cela doive correspondre rigoureusement à la qualification réelle des différents candidats qui se présentent.

Le problème dépasse ces cas individuels. Il est inséré dans certains de nos textes constitutionnels, en commençant par la Charte des droits et libertés. La clause 15 (1) de la Charte prône le principe de la non-discrimination selon une série de critères, y compris le sexe, la race ou l'origine ethnique. Mais la clause 15 (2) autorise la discrimination positive dans certains cas, ce qui, en toute logique, va à l'encontre de ce qui est inscrit à la clause 15 (1). Des groupes féministes et multiculturels en ont profité pour faire avancer toute une série de demandes et instaurer dans plusieurs cas la discrimination à l'envers.

Y a-t-il une autre façon de favoriser un bon équilibre entre différents groupes sociaux sans passer par la discrimination positive et la politique identitaire? Je pense que oui. On n'a qu'à observer l'évolution de la clientèle universitaire au Canada depuis 25 ans pour constater un changement fondamental. 58 % des diplômés du premier cycle étaient de sexe féminin en 1993-94, selon Statistique Canada, et uniquement 42 % de sexe masculin. La clientèle féminine s'impose aussi au niveau de la maîtrise et a fait des percées considérables au niveau du doctorat.

Même phénomène du côté des ressortissants de communautés visibles comme la chinoise, la japonaise, la coréenne et l'indienne. Dans une société démocratique, pluraliste et ouverte comme la nôtre, il est normal que les institutions — universitaires, administratives et politiques — reflètent les tendances démographiques.

L'idée de la discrimination positive va à l'encontre des grands idéaux qui nous viennent de l'époque des Lumières, en commençant par celui de l'égalité entre les citoyens.

Quelle ironie que certains individus, qui se veulent «progressistes», soient prêts à embrasser des politiques qui permettent une nouvelle forme de discrimination, au nom de la rectification des discriminations qui ont pu sévir dans le passé. Les conséquences de telles politiques sont souvent très néfastes et perpétuent de graves injustices envers des individus dont le seul crime est de faire partie de groupes qui ne sont pas favorisés par les tenants de la rectitude politique.

Je lancerais un petit défi à M. Chrétien et aux divers recteurs et doyens d'université qui se croient angéliques en barrant la route à ceux qui ne figurent pas sur la liste des groupes désignés dans la législation fédérale sur l'équité.

Qu'ils commencent par céder immédiatement leur propre place à des personnes faisant partie de ces groupes désignés; que les femmes blanches qui ont eu accès au pouvoir fassent de même pour leurs sœurs de couleur; et celles-ci de même en faveur des handicapés et des autochtones.

Bref, qu'on ne prêche pas aux autres ce qu'on n'est pas prêt à pratiquer soi-même!

Disons-le ouvertement. La discrimination positive comme on la pratique de plus en plus au Canada va à l'encontre de l'équité, de la justice et du bon sens.

Elle divise notre société, déchire nos institutions publiques et rend aléatoire toute possibilité d'un sens de la communauté partagé par tous les citoyens. Ce n'est pas en engendrant de nouvelles discriminations qu'on fait avancer les valeurs libérales et démocratiques.

À PROPOS

...de la popularité des REER

Le taux global de participation à un REER a monté en flèche au cours des dernières années. De 1983 à 1992, la proportion de déclarants admissibles de tous âges qui ont cotisé à un REER est passée de 20 % à 36 %, portant leur nombre de 2,5 millions à 4,9 millions. Par contre, tous n'ont pas cotisé chaque année. Ainsi, on a dénombré 8,6 millions de cotisants différents à un REER au cours de cette

période et ceux-ci ont participé en moyenne durant 4,2 années sur dix. Plus de la moitié de ces personnes ont participé pendant trois années ou moins, alors que seulement 7 % ont déclaré des cotisations dans chacune des dix années.

L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, printemps 1997.

L E T T R E S

Des incitations à rester ou à partir?

Jean Campeau a recommandé, dans un rapport au gouvernement du Québec, de changer les règles applicables aux REER et aux fonds de pension pour obliger les contribuables à investir au moins 40 % de leurs capitaux dans des placements situés au Québec. Ses intentions peuvent sembler louables à première vue mais je crois qu'au contraire ce type de politique risque d'avoir des effets négatifs importants. En effet, la clé de voûte du succès économique de la pension ou d'un REER repose sur la diversification des investissements de façon à en réduire les risques. Or, restreindre la flexibilité de tels investissements qui servent maintenant à planifier notre avenir et assurer notre retraite est pour le moins troublant, compte tenu

du fait que le marché québécois risque de ne pas être de taille à absorber une telle demande ou à offrir la diversification nécessaire à un rendement acceptable de tels fonds. De plus, il est à prévoir qu'investir 40 % des capitaux ne soit qu'un début. En effet, une fois l'indépendance du Québec réalisée, ce minimum pourrait être majoré et atteindre des sommets surprenants.

Considérant l'intention déclarée du gouvernement de combler les vides législatifs créés au lendemain de l'indépendance, le Québec pourrait fort bien être tenté d'adopter la règle fédérale qui, elle, prévoit que 80 % des investissements doivent être canadiens.

Or, alors que 80 % en placements diversifiés dans un pays comme le Canada est facilement réalisable, 80 % en placements diversifiés québécois, au lendemain de l'indépendance, est tout simplement irréaliste. Mais ce n'est pas tout. Une loi fédérale proposée

tout récemment avec l'aval du Bloc québécois (et des règles similaires ont déjà été annoncées par Québec) contenait des règles réputant un contribuable comme ayant disposé de presque tous ses actifs, incluant des actions de compagnies privées canadiennes, lorsque ce contribuable cesse d'être un résident du Canada. Appliquant ces mêmes règles, quel investisseur viendra ou restera dans un Québec indépendant, pour y investir dans des compagnies québécoises, s'il ne peut cesser d'être résident sans payer ou garantir le paiement des impôts considérables sur des gains artificiellement réalisés sur la foi de dispositions réputées?

D'un tel environnement dont les contribuables québécois risquent d'être captifs, le temps de s'échapper est-il maintenant arrivé?

Alan Shragie
Montréal, 25 mars 1997

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 1^{er} JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Éducation

Le père tendre et le mensonge

L'obscurantisme règne toujours au Québec, et la formation que reçoivent nos étudiants participe elle-même de cette hypocrisie

JEAN LAROSE

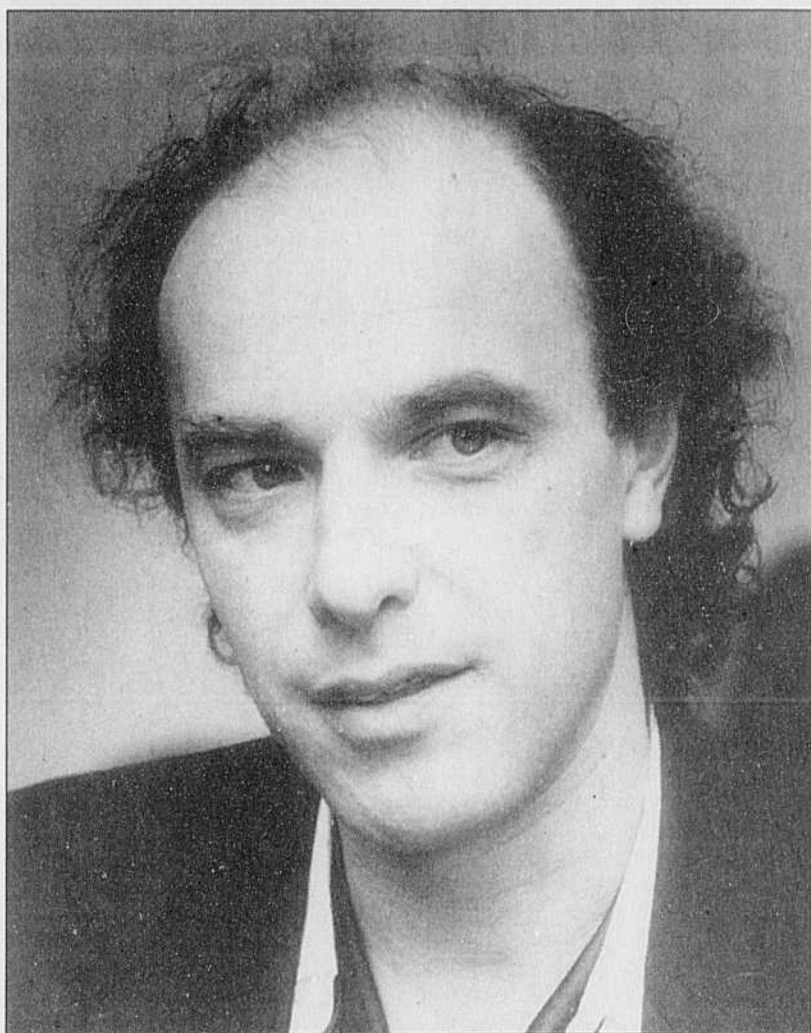
Professeur au département d'études françaises à l'Université de Montréal

« **L**e Québec me tue », criait déjà Borduas, et si le cri fait encore scandale quand une jeune fille le lance cinquante ans plus tard, c'est que quelque chose du mensonge qui régnait sur la vie intellectuelle au temps de Duplessis nous opprime toujours. Les sciences de l'éducation en sont l'illustration la plus criante et la plus coûteuse, mais il ne faut pas nous limiter au désastre proprement pédagogique qu'elles incarnent. Le cri d'une étudiante n'aurait pas créé tant d'émotion s'il n'y avait dans notre culture quelque chose de friable, de friable, de susceptible et facilement scandalisé, qui est le mensonge à la base.

En éducation, ce mensonge de base est que l'humanisme serait dépassé, alors qu'il n'a jamais été acquis. Ceux qui font les gorges chaudes du jargon de nos *Diafoirus Pédagogus* doivent se rappeler que toute langue de bois a pour fonction de recouvrir un mensonge. Ce que dénonçait Aquin, ce contre quoi gueulait encore Miron, à toute occasion. Ainsi, par exemple, au cégep, on enseigne la littérature et la philosophie. Pourquoi? On a l'impression, en lisant les programmes qui émanent du ministère, qu'on ne sait plus pourquoi... C'est bien pire: on ne l'a jamais su. Les fonctionnaires qui ont fixé comme «objectif» à un cours de philosophie «d'apprendre à composer un texte de 750 mots» sont les continuateurs directs des tyrannaux obscurantistes contre lesquels fut lancé le *Refus glo-*

bal. Quand un monsieur Tardif, professeur aux sciences de l'éducation à l'Université Laval, s'en donne à cœur joie contre «la Grande Culture et les Grandes Œuvres du passé, Aristote, Ronsard, Du Bellay et consorts» (*Le Devoir*, 15 août 1994), il se moque d'une culture morte: la sienne. Si la culture des M. Tardif, et ils sont si nombreux, avait jamais été vivante, ils sauraient, avec Malraux, que «tout héritage aboutit à notre volonté», que «toute civilisation fait son propre héritage de tout ce qui, dans le passé, lui permet de se dépasser. L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert». On confond bêtement tradition intellectuelle et sclérose intellectuelle quand on a perdu sa culture et qu'on ne sait plus que l'éducation est précisément la transmission à la génération suivante du secret de rester vivant.

Le premier de nos philosophes, Jacques Lavigne, signait dans *Le Devoir*, en 1955, un article retentissant: «Notre vie intellectuelle est-elle authentique?» Lavigne s'inquiétait des «circonstances qui ont fait de nous une âme qui a peur, qui s'enferme et se glace; que l'on fascine et qui imite. [...] C'est le lieu même où les problèmes se posent qui nous échappe et, avec lui, la racine de l'inspiration créatrice. Cette inspiration nous échappe parce que notre pensée religieuse [remplace] religion par culture et vous êtes aujourd'hui, qui était le principe normal de notre intériorité et le relief naturel de notre expérience, est vécue comme un vide. Nous ne renions pas nos idées religieuses pour penser, nous les quittons. Mais avec cet abandon nous renonçons à conquérir cet intérieur dont elles étaient la promesse. [...] C'est la raison de notre incapacité à rejoindre l'universel à travers notre expérience, d'atteindre à la pensée créatrice.» Les hommes et les femmes qui ont fait la Révolution tranquille sentaient vivement cette limitation de la pensée canadienne-française, cet empêchement de rejoindre l'universel, qui était com-



Jean Larose en 1991.

ARCHIVES LE DEVOIR

me une maladie collective de l'âme. Et si de se croire libéré du mensonge une fois liquidée la religion n'avait été que même mensonge et même illusion? «Aussi bien, ajoutait Lavigne, ce n'est pas parce que notre pensée a toujours été religieuse que nous sommes incapables de produire une littérature et un savoir profane, mais parce que notre pensée religieuse n'a jamais eu

lieu.» Ce n'est pas parce que la culture humaniste de l'élite intellectuelle pèse trop lourd sur les enseignants, comme le croit un Tardif, que notre système d'éducation éprouve tant de difficultés, mais parce que notre humanisme n'a jamais eu lieu; en réalité, ceux qui croient avoir dépassé l'autorité intellectuelle de la culture ne l'ont jamais acquise.

L'incapacité de tenir la place de l'autorité intellectuelle est flagrante chez les pédagogues qui prôchent «la relation éthique à autrui» (*Le Devoir* du 4 janvier 1997). Cette formule lénifiante masque précisément leur impuissance à tenir eux-mêmes la place de l'autre en face des élèves. C'est au professeur d'être «l'autre» pour ses élèves, et non l'inverse. L'autre, ici, c'est l'autorité intellectuelle. Louise Julien rappelait dans *Le Devoir* (21 janvier) «que les tentatives de suicide chez les adolescents ne sont pas le résultat d'un manque d'autonomie mais d'un manque de dépendance».

On idéalise le fait de «se mettre à l'écoute des jeunes» quand on n'a plus de culture à leur transmettre. Un professeur qui se moque de la culture et qui attend son salut des «jeunes», quel aveu pathétique! Son appel au respect de leur altérité n'est que le cri au secours que lance un père impuissant vers son fils pour qu'il lui pardonne son impuissance. Et la partage. «Moi, ton professeur, je te passerai beaucoup de choses, je te ferai obtenir ton diplôme même si tu ne sais rien, je trafiquerai tes notes pour que tu réussisses aux examens, si tu veux bien faire semblant de ne pas t'apercevoir que je suis moi-même privé d'autorité intellectuelle, incapable de paternité morale. Mettons-nous tacitement d'accord pour ne pas dénoncer notre mutuelle imposture. Je dénonce la culture du passé comme quelque chose de dépassé, toi tu n'auras plus à l'acquiescer, et nous voilà tous les deux complices!» Ce n'est pas un pacte facile à rompre. Il est encore plus dur de s'en libérer. Voilà contre quoi tant de jeunes crient: le Québec me tue! Et pas seulement des jeunes. L'idéologie débilante qui domine notre système d'éducation n'est que la manifestation la plus voyante de l'impuissance québécoise à agir souverainement.

Comme tous les enfants du monde, les jeunes Québécois ont besoin de croire que leur père, leur culture, ce

qui les a précédés, est fort. Sans cela, il n'y a pas de statue à renverser et la révolte n'arrive jamais, on devient cynique, on dérive, on fait le cave, on se prime ou on se suicide. C'est une des grandes qualités de cœur de la culture québécoise que le père y soit une figure d'autorité ouverte et relative. Mais il pèse sur cette culture que si le père n'y est pas phallosocratique, ce n'est pas parce qu'il est tendre mais parce qu'il est faible. La littérature le dit depuis longtemps, le cinéma le crie toujours, la politique le prouve. L'école est comme les rites d'initiation des sociétés anciennes, avec la formation, elle doit transmettre la Loi. Elle doit dire le sens, transmettre avec force et conviction ce qui nous a précédés, pour que les générations nouvelles puissent s'en défaire ou le faire avancer. Pour jeter l'héritage, il faut l'avoir reçu. Encore, avec Malraux, «il ne s'agit pas de nous réfugier dans notre passé, mais d'inventer l'avenir qu'il exige de nous. Tout ce que les hommes ont mis sous le mot de culture tient en une seule idée: transformer le destin en conscience; fatalités biologiques, économiques, sociales, psychologiques, fatalités de toutes sortes, les concevoir d'abord pour les posséder ensuite». Autant il est indispensable que la formation professionnelle réponde au marché du travail, en continue mutation (ce qu'on appelle «to ski the avalanche»), autant est nécessaire, pour ne pas être sans défense dans ce présent vertigineux, une formation générale fondée sur une culture qui remonte loin dans le passé. La se trouve en effet le germe vivant de l'innovation sans repos dont il faudra faire preuve dans les domaines pratiques. Comme l'écrit le philosophe Bernard Larivière: «C'est la culture qui permet de maîtriser une civilisation dont l'état actuel n'est qu'un moment dans un ensemble beaucoup plus vaste. N'adapter la jeunesse qu'au présent et qu'au lieu où elle est née, c'est en faire la prisonnière de ce lieu et lui garantir l'inadaptation à l'avenir.»

Montréal, capitale de la danse contemporaine

Il y a inadéquation flagrante entre le succès de la danse québécoise, ici comme ailleurs, et les moyens qui lui sont consacrés

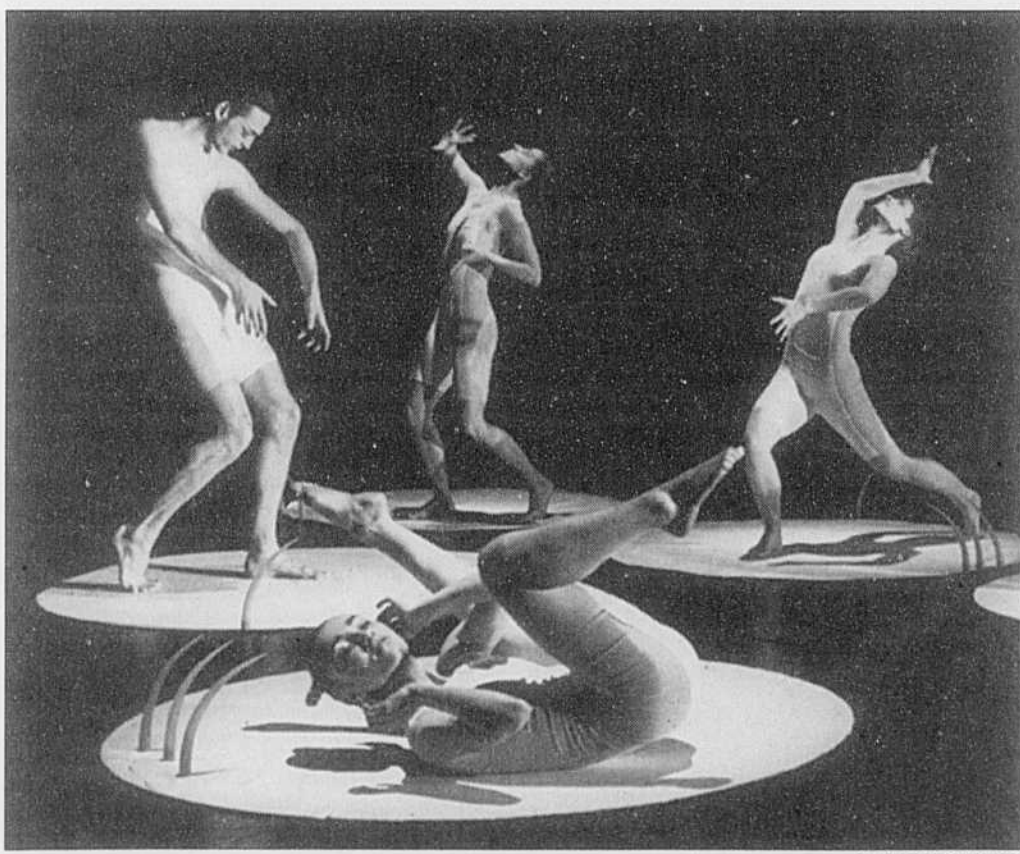
CHANTAL PONTBRIAND

Présidente du Festival international de nouvelle danse et de l'événement Danse en saison

Au succès que connaît actuellement la danse québécoise se joignent des questions de production et de diffusion qui sont devenues incontournables.

La création est en plein essor depuis quelques années. De véritables locomotives ont été identifiées depuis la fin des années 80 avec La La Human Steps, O Vertigo, Marie Chouinard, Jean-Pierre Perreault et Paul-André Fortier. Ces compagnies attirent des centaines, sinon des milliers de spectateurs chaque fois qu'elles se produisent à Montréal. Cela n'était pas nécessairement le cas avant 1985, avant la création du Festival international de nouvelle danse, alors qu'elles n'existaient pas encore ou en étaient à produire leurs premiers spectacles. Ces chorégraphes sont aujourd'hui à la tête de compagnies importantes, œuvrant avec des budgets assez considérables, mais ils sont loin encore d'être concurrentiels avec ceux des compagnies similaires à l'étranger et la création de nouvelles œuvres en souffre amèrement. Pourtant, nos compagnies sont aujourd'hui invitées à se produire régulièrement à l'étranger et ont acquis une notoriété internationale avec l'appui du FIND.

Ce dernier s'est donné pour mission de développer et de relever le niveau de la création artistique, d'établir la réputation de nos chorégraphes sur la scène internationale et d'élargir localement le public de la danse, jusqu'alors limité au milieu et aux amateurs. Par conséquent, il a joué un rôle primordial dans la diffusion et la promotion de nos chorégraphes et dans le développement du public pour la danse au Québec et à l'étranger. Depuis 1991, année où le marché international créé par le FIND a pris un réel envol, il a accueilli 550 producteurs en provenance de 22 pays. Parallèlement, nos compagnies ont effectué des tournées dans plus de 22 pays et 105 villes, visitées à plusieurs reprises. C'est un changement considérable, alors qu'il n'existait pratiquement pas de possibilités de se produire à l'étranger auparavant, par manque de créations originales à offrir, et à cause du manque de développement des circuits internationaux. Paradoxalement, le FIND est mena-



Le Sacre du printemps, un spectacle de la compagnie de Marie Chouinard.

MARIE CHOUINARD

cé d'extinction par manque de soutien financier. Une prochaine édition sera réalisée à l'automne 1997, et après, rien n'est certain quant à la possibilité de continuer l'œuvre entreprise dans les années 80, qui a radicalement changé le paysage de la danse à Montréal.

En plus d'identifier et de soutenir les chorégraphes de la première génération, le FIND a stimulé la percée des nouveaux chorégraphes québécois. Qu'arrivera-t-il à cette génération, elle-même sous-financée, et aux successeurs? Le nombre de chorégraphes et de compagnies, dont le calibre artistique est notoire, est remarquable au Québec, proportionnellement à sa petite population. Le phénomène s'apparente à ce qu'on connaît en France, la Belgique, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas entre autres, pays auxquels le FIND a rendu hommage pour la vitalité et la créativité de la danse qui y a cours. En Amérique du Nord cependant, le phénomène québécois n'a pas son pareil. Aucune autre ville que Montréal n'accueille à l'heure actuelle une communauté de danse aussi vivante et active sur la scène internationale. New York demeure un

centre important, mais son heure de gloire est malheureusement passée.

Pour ce qui est du public de nos compagnies au Québec, les succès qu'elles ont remportés depuis 1991 particulièrement sont impressionnants. C'est à partir de ce moment que nos compagnies ont pu se produire en saison plus régulièrement en rejoignant un public comparable à celui obtenu au FIND. Non seulement y a-t-il eu accroissement de public au sein même du FIND, mais on note que le même phénomène s'est produit en saison.

Montréal bénéficie aujourd'hui de la présence de plusieurs producteurs de danse en plus du Festival: Tangente qui œuvre auprès de la relève depuis 1981, l'Agora de la danse qui existe depuis 1991, Danse-Cité et Montréal Danse qui offrent encore d'autres possibilités de production et de diffusion à nos chorégraphes. Il ne se passe plus une semaine à Montréal sans qu'il n'y ait des spectacles de danse à l'affiche. Fait assez nouveau, le FIND est accompagné d'un «off» de plus en plus important, preuve de son rayonnement et de l'accroissement de l'activité de la danse à Montréal.

À ce stade-ci, ce qui nous fait défaut encore récemment, c'est la possibilité de produire des spectacles de grande taille en dehors du Festival. C'est un projet auquel nous travaillons depuis 1989 et que nous avons enfin pu mettre sur pied cette année avec l'aide exceptionnelle et ponctuelle du Conseil régional de développement. Comment consolider financièrement ce projet de *Danses en saison* pour les années à venir? Rien n'est assuré du côté des subventions. Pourtant, le public répond avec enthousiasme. Plus de mille abonnés suivent cette première saison, réussite déjà remarquable en soi. Mais chacun sait que la vente de billets est loin de couvrir les frais dans une telle entreprise et que le secours de l'État est indispensable.

Pour continuer à développer le paysage de la danse au Québec, la question de la diffusion s'impose à la suite du foisonnement de création qui a cours. Encore faut-il s'assurer aussi que ce milieu n'opère pas en vase clos, ce qui risquerait rapidement de le scléroser. Cela limiterait également ses possibilités d'expansion sur la scène internatio-

nale, faute d'occasions de réciprocité. Une ouverture sur l'extérieur est essentielle et peut se présenter de différentes manières: productions de spectacles étrangers en saison en plus du Festival, comme nous souhaitons continuer à le faire avec *Danses en saison*, résidences de chorégraphes et compagnies étrangères, cours de maîtres étrangers pour les interprètes. Aussi, Montréal peut et doit jouer un rôle de locomotive face aux régions qui désirent connaître la danse contemporaine.

Il est nécessaire de s'attaquer simultanément aux besoins des régions que la danse n'atteint pas en ce moment, et les activités montréalaises, à condition qu'elles soient consolidées et qu'on leur assure une marge de croissance, peuvent en être la locomotive.

On ne peut que conclure que la danse contemporaine est très riche artistiquement et véritablement populaire en terre québécoise, et qu'entre ses activités de création et de diffusion, elle se porte relativement bien, malgré de graves handicaps financiers qui risquent de venir à bout d'elle dans un assez court terme. Ce succès a fait naître des besoins sur le plan des infrastructures et des budgets, et ceux-ci ne sont pas encore au rendez-vous. Il n'est donc pas étonnant de constater que la communauté de la danse et le public en réclament plus encore. Il est plus que pressant que nos gouvernements se mettent activement à l'écoute et embrayent sur des actions concrètes. Car il y a urgence!



EDOUARD LOCK

2, de la troupe La La Human Steps.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Precourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis); la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Deroome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); la publicité et le marketing: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); la production: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida; le service à la clientèle: Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; l'administration: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lallier, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross; la fondation du Devoir: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SANTÉ Six centres seraient fermés pour être reconstruits ailleurs

SUITE DE LA PAGE 1

nement a fait part de son intention de séparer la dimension immobilière du réseau de l'exploitation des centres des services. À l'heure actuelle, tous les exploitants de ces centres sont également propriétaires de leurs bâtiments.

En outre, il est clair que le pouvoir de négociation du gouvernement serait décuplé si les exploitants de ces centres de santé n'étaient pas propriétaires de leurs établissements. L'État pourrait changer d'exploitants sans se priver des centres qui seraient entre ses mains ou celles de tiers.

Ces établissements sont dits conventionnés parce qu'ils tirent la totalité de leurs revenus de l'État — 317 millions de dollars par année pour les membres de l'ACHAP — en assurant, en vertu de conventions, l'hébergement et les soins de personnes âgées en grande perte d'autonomie qui iraient normalement dans des centres d'accueil élitiques. Ces conventions datent des années 50 et 60 et le gouvernement a imposé un moratoire sur la création de nouveaux centres privés en dépit des besoins croissants à ce chapitre en raison du vieillissement de la population.

Or des investissements de l'ordre de 300 millions de dollars doivent être faits à brève échéance pour moderniser le réseau privé — le réseau public a également besoin d'une cure de rajeunissement — afin que tous les centres

respectent les normes actuelles. Le gouvernement entend minimiser les coûts, associés à cette modernisation, qu'il devra assumer. Et l'arrivée de tiers investisseurs lui permet d'avoir une solution de rechange à opposer aux membres de l'ACHAP.

«Nous voulons des tiers partenaires pour nous assurer que les coûts sont les moins élevés possibles», a indiqué Louis Blanchet, du ministère de la Santé et des Services sociaux. En plus du Fonds de solidarité, le ministère a fait appel à la Caisse de dépôt et placement du Québec et au Fonds de la CSN, mais il n'a pas obtenu d'offre de ces deux acteurs financiers, a souligné le fonctionnaire.

Les 100 millions de dollars que propose le Fonds de solidarité serviraient essentiellement à «relocaliser» les centres privés dont la trop petite taille rend la modernisation inutile. Selon M. Blanchet, la taille minimale d'un centre d'hébergement et d'accueil est fixée, pour des raisons d'économies d'échelle, à 64 places. Dans cette optique, plusieurs petits centres d'accueil ne seront donc pas modernisés mais bel et bien fermés.

Même si la demande est criante — le Parti québécois a promis de créer 4000 nouvelles places, soit 10 % du réseau public, en quelques années —, il n'est pas question d'ajouter des places dans le réseau privé, a soutenu M. Blanchet. «Nous n'avons pas l'intention de lever le moratoire sur l'achat de places dans le privé. Nous voulons seulement ré-

gler le problème de la relocalisation», a-t-il assuré.

Or, selon une source proche de l'ACHAP, six centres seraient fermés pour être reconstruits ailleurs et dix centres seraient fusionnés par groupes de deux, ce qui représente la construction de 11 nouveaux centres. En tout, 756 lits seraient remplacés par 1035 nouveaux lits pour un ajout net de 279 lits dans le réseau privé.

L'arrivée du Fonds de solidarité dans le réseau privé apparaît, aux yeux de l'ACHAP, comme une concurrence déloyale venant d'une institution qui est subventionnée à même les deniers publics et qui ne paie pas d'impôt à Québec sur ses bénéfices.

La composante «loyer» ne représente qu'environ 17 millions des 317 millions de dollars versés par le gouvernement aux membres de l'ACHAP, selon les données émanant de l'association. Ce loyer correspond à 6,1 % de la valeur de l'évaluation municipale des bâtiments qui forment le réseau.

Selon une étude de l'économiste Pierre Fortin, commandée par l'ACHAP, ce réseau privé permet à l'État d'économiser 30 millions de dollars par année, ou 12,2 % du budget global alloué par le gouvernement pour des services équivalents. Si ce mode de gestion privée était étendu à l'ensemble du réseau d'hébergement et de soins de longue durée, l'État économiserait 125 millions de dollars de plus par année, a calculé l'économiste.



MIKE STURK CALGARY HERALD

LA COMÈTE Hale-Bopp est passée mardi soir dans le ciel étoilé de Balzac, un village de l'Alberta situé juste au nord de Calgary. Joli spectacle.

EN BREF

Bouchard, le plus influent

(Le Devoir) — Lucien Bouchard, Jean Chrétien et Paul Martin occupent les trois premiers rangs du *Top 50 du pouvoir* et de l'influence au Québec, un classement rendu public hier et préparé par la maison de sondage Léger et Léger, le magazine *Affaires plus* et le réseau TVA. L'exercice laisse une large place aux personnalités politiques, qui occupent sept des dix premiers rangs, ainsi qu'à des gens d'affaires. Ainsi, Bernard Landry, Pauline Marois, Paul Desmarais, Guy Chevrette, Marcel Massé, Pierre Péladeau et Laurent Beaudoin occupent les dix premières places de ce *Top 50*. Seulement huit femmes se sont hissées à ce quatrième palmarès — Pauline Marois (5^e) et Louise Harel (13^e) étant les deux mieux «classées» —, ce qui constitue une diminution comparativement à l'année précédente. Par ailleurs, les représentants du monde de l'information figurent en grand nombre: Bernard Derome (22^e), Lise Bissonnette, directrice du *Devoir* (26^e), Claude Charron (39^e), Pierre Bruneau (40^e) et Alain Dubuc (45^e) ont été retenus par *Affaires plus* et TVA. Enfin, l'influence de certaines personnalités serait en chute libre. Ainsi, Jean-Luc Mongrain, Pierre Bourque, Stéphane Dion et Céline Dion ne figurent plus dans ce palmarès.

Bre-X: deuxième autopsie

Manille (Reuter) — Les autorités philippines ont effectué une deuxième autopsie hier sur le corps d'un géologue de Bre-X qui se serait apparemment suicidé en se jetant en bas d'un hélicoptère il y a deux semaines. La première autopsie de Michael de Guzman, qui a participé à la découverte du controversé gisement d'or du Busang, avait été réalisée en Indonésie peu de temps après sa mort sur l'île de Bornéo. À l'origine, certains membres du gouvernement indonésien avaient soutenu que M. de Guzman s'était suicidé, mais son frère, Simpicio, a déclaré cette semaine qu'il ne pouvait imaginer ce qui aurait pu pousser son frère à se suicider.

À LIRE DEMAIN

Mélange explosif

Après avoir sillonné le Québec avec *Matroni et moi* et *Maîtres anciens*, Alexis Martin et Pierre Lebeau sont de retour à Montréal. Ils monteront sur la scène du Quat'Sous Sexe, drogues, rock & roll, une pièce d'Eric Bogosian. La formule, résumant une époque, un mode de vie, une fureur de vivre et un rêve qui a viré au cauchemar pour certains, est étudiée demain à la une des «Arts». Dans le cahier «Livres», c'est le printemps; celui du livre jeunesse québécois. Le libraire Jesus Vega, de la librairie Le Parchemin, rend hommage à ces créateurs souvent méconnus que sont les illustrateurs et auteurs de livres jeunesse québécois. Excellent prétexte pour écrire davantage à leur sujet demain.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Pour la version Internet (514) 278-6060
Extérieur de Montréal 1-800-563-5665 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ÉTANCHE «C'est une question de rentabilité»

SUITE DE LA PAGE 1

être téléchargés sans qu'on ait à en assumer le coût.

Vérification faite, nous avons en effet constaté la facilité avec laquelle il est possible de déjouer le système mis en place pour offrir en vente les documents gouvernementaux à partir du site des Publications du Québec. En quelques minutes, nous avons en effet pu obtenir un nom d'utilisateur ainsi qu'un mot de passe bide et, partant, l'accès au texte complet d'une loi qui s'est retrouvé sur notre ordinateur en quelques secondes. Pour les textes en format PDF, le procédé est encore plus facile, une simple modification à l'adresse URL étant nécessaire pour accéder directement au répertoire.

Mis au fait de la situation, Jacques Hirszowski, conseiller en marketing aux Publications du Québec, a reconnu que le système de sécurité n'est pas étanche: «C'est une question de rentabilité», a-t-il expliqué. Nous avons évalué que le développement à faire nécessitait un investisse-

ment trop lourd par rapport aux résultats attendus.»

D'ailleurs, depuis l'ouverture de ce service, il y a quelques semaines, deux utilisations frauduleuses ont été notées, précise M. Hirszowski. En ce qui concerne l'accès direct au répertoire des documents en format PDF, le fonctionnaire n'en était pas conscient.

Selon M. Hirszowski, les Publications du Québec ont l'intention d'ajouter «quelques centaines» de documents au répertoire en ligne. Non sans avoir, bien sûr, resserré les mailles de son système de sécurité.

L'ironie de la situation est que, du point de vue de l'utilisateur, l'achat en ligne est protégé par le protocole SSL (secure sockets layer) de Netscape. C'est donc dire que l'utilisation d'une carte de crédit y est sûre, même si son numéro est tout à fait bidon.

Pour Philippe Le Roux, une leçon doit être tirée de cet exemple: «Après discussion avec mes associés, nous avons estimé que ce cas mérite d'être signalé publiquement afin de sensibiliser tant l'industrie du Web que les organisations qui

se lancent sur Internet aux réels enjeux de tels projets. Beaucoup d'entreprises du Québec pensent encore qu'il suffit de convertir son catalogue en HTML et de produire son bon de commande avec SSL pour pouvoir tirer des millions de l'Él-dorado d'Internet.»

Mais alors, que faire? Le consultant a quelques suggestions: «Si Les Publications du Québec avaient pris leur temps avant de suivre la mode, elles se seraient dotées d'une réelle stratégie et auraient constaté qu'il est pratiquement impossible de vendre en toute sécurité un produit numérique (donc téléchargeable immédiatement) sans être relié à un système automatique de demande d'autorisation bancaire comme VeriFone vOPos ou de compensation automatique comme NetCommerce Payment d'IBM ou Netscape Merchant System, à moins d'utiliser un système de paiement virtuel comme Ecash, securnat/Cybercash ou First Virtual.»

Publications du Québec
www.doc.gouv.qc.ca

APPEL Une «interprétation restrictive» de la loi et de la notion d'infraction

SUITE DE LA PAGE 1

proché à l'homme d'affaires Ken Sinclair, à l'organisateur libéral fédéral Aurèle Gervais, à l'agence de voyages Conquest Tours et à l'association étudiante du collège Algonquin d'avoir enfreint la loi référendaire en louant des autobus pour le ralliement de Montréal et en ne comptabilisant pas leurs dépenses à même le budget imparti au comité parapluie du NON. D'autres accusations, portées à des dates différentes ou impliquant des entreprises ayant pignon sur rue au Québec, restent pendantes.

Selon le juge Tingley, le fait que les dépenses ont eu lieu en Ontario rend caduque toute poursuite intentée par le DGE. «Il va sans dire qu'un tribunal de la province de Québec n'a pas la compétence de poursuivre un défendeur domicilié hors du Québec pour une infraction commise hors du Québec», explique-t-il dans son jugement.

Québec en a cependant contre «l'interprétation restrictive» que fait le tribunal de la loi et de la notion d'infraction. «L'infraction n'est pas seulement le fait d'avoir dépensé une somme d'argent. Ce qui m'étonne, c'est qu'on n'a pas retenu que ces autobus-là se sont promenés au Québec, ont roulé au Québec, ont transporté des gens au Québec dans une campagne qui s'est déroulée au Québec», a plaidé le ministre Bélanger.

On craint aussi que le jugement, s'il devait tenir, n'ouvre la porte à des gestes qui

bafoieraient non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de la loi québécoise qui impose un équilibre entre les options défendues lors d'un référendum. Les campagnes électorales aussi pourraient être touchées. Il suffirait ainsi de travailler depuis Ottawa ou ailleurs au Canada, et les budgets d'intervention pourraient être illimités, explique M. Bélanger, soulignant par exemple qu'Aurèle Gervais, directeur des communications du Parti libéral du Canada, n'avait pas agi sous l'impulsion d'une «ferveur soudaine» mais avait violé l'esprit de la loi en toute connaissance de cause.

Québec, a poursuivi le ministre, examinera d'autre part la possibilité d'amender sa loi afin d'éviter que des gestes semblables ne se reproduisent. Il note ainsi qu'on pourrait s'inspirer de l'article 265 de la loi électorale fédérale, qui stipule que quiconque n'étant ni citoyen canadien, ni résident permanent, et ne résidant pas au Canada, ne peut intervenir dans une campagne électorale fédérale. «Le gouvernement fédéral trouve inadmissible une intervention extérieure, et le Québec, comme province, n'aurait pas le droit de se protéger de la même manière?», s'insurge-t-il.

Au DGE, pas de décision

Par ailleurs, au bureau du DGE, aucune décision quant à la suite des événements n'a encore été prise, a-t-on fait savoir hier. M. Côté veut prendre le temps d'étudier le jugement dans le menu détail avant de le

commenter, a indiqué la porte-parole Lise Dallaire.

Reste toutefois que le jugement Tingley pourrait être «lourd de conséquences» et «affaiblir considérablement la Loi sur les consultations populaires», analyse le juriste Benoît Pelletier, professeur de droit à l'Université d'Ottawa. Selon lui, un appel aurait de bonnes chances de réussir puisqu'il existe deux façons également valables d'interpréter la législation.

La première, observe M. Pelletier, réside dans l'approche stricte, qu'a retenue le juge et qui spécifie que les lois québécoises ne peuvent s'appliquer à l'extérieur du territoire du Québec. Cependant, cette approche «amène comme résultat que la loi perd presque tout son sens, puisque dorénavant cela voudrait dire qu'en trouvant des sources de financement hors du Québec, on pourra tenir au Québec même n'importe quelle activité référendaire qui risquerait d'influer sur le comportement, le jugement et la décision du citoyen et déséquilibrerait de façon importante les options en présence».

L'autre manière de voir les choses consiste en une interprétation large de la loi, «qui respecte davantage sa mission fondamentale», dit le juriste. «Il s'agit de comprendre que les sources de financement ont été recherchées dans le but d'exécuter un acte qui a eu cours au Québec, en somme de faire un lien entre la recherche de ces sources et la tenue de l'activité elle-même.»

«Toute la question est de savoir si les gestes ont été commis à l'extérieur du Qué-

bec», résume-t-il. M. Pelletier doute cependant qu'une modification de la loi en vigueur puisse résoudre le problème. «À moins que la décision ne soit renversée par la Cour d'appel, je ne vois pas de possibilité de corriger la situation par des mesures législatives. C'est une question qui échappe complètement à l'autorité de l'Assemblée nationale, qui ne peut pas donner à ses lois une plus grande portée que celle qu'elles ont actuellement.»

Quant à une possible reprise par le Québec de la disposition fédérale correspondante (l'article 265), il réserve son analyse. Tout au plus indique-t-il que «je ne peux pas voir comment on pourrait renforcer la loi québécoise en apportant des restrictions qui interdiraient à des non-résidents d'intervenir dans le processus référendaire, ne serait-ce qu'en exprimant des opinions. Cela irait très très loin, et cela pourrait aller à l'encontre de la liberté d'expression» garantie par la Charte canadienne des droits et libertés.

La-dessus, M. Pelletier fait remarquer que la Cour supérieure et le Conseil du référendum ont déjà statué, en 1980, que le gouvernement fédéral n'avait pas à se soumettre à la loi référendaire. Par ailleurs, si les contraintes financières imposées aux comités parapluies ne constituent pas une entorse à la Charte, la loi pourrait faire l'objet de nouvelles contestations dans l'avenir, notamment en ce qui a trait aux restrictions à la liberté d'expression et à la liberté d'association.

FRIGO «Utiliser les leviers de l'économie pour faire de la production propre»

SUITE DE LA PAGE 1

La réfrigération est historiquement la principale ennemie de la couche d'ozone en raison de l'usage des chlorofluorocarbones (CFC) à la fois comme gaz réfrigérant et comme agent moussant dans les produits d'isolation. Les CFC sont interdits de production en Occident depuis 1996 en vertu du programme international mis au point après la signature du Protocole de Montréal, il y a dix ans.

Les grands de la chimie ont retardé le bannissement des CFC parce que, disaient-ils, les substituts n'étaient pas au point. Mais ces substituts, moins dommageables, contiennent néanmoins toujours des atomes de chlore qui, une fois libérés dans l'atmosphère, vont détruire pendant une certaine d'année environ les molécules d'ozone de la haute atmosphère, qui filtrent les ultraviolets les plus nocifs aux espèces vivantes.

Greenpeace a tout fait, en Europe et en Amérique, pour accélérer le programme de disparition des CFC et de leurs substituts et aussi pour empêcher les fabricants d'en prolonger la production ou la vente dans le Tiers-Monde sous prétexte qu'on ne peut s'y payer les nouveaux substituts, brevetés et chers.

En Europe, Greenpeace lance en 1992 un projet de recherche d'un million de dollars avec une petite société allemande au bord de la faillite, la Liepert. C'est là que naîtra le Greenfreeze, un réfrigérateur à impact zéro pour la couche d'ozone.

Au lieu d'utiliser le moins nocif des substituts des CFC, le 134A à la base de la réfrigération actuelle en Amérique, le Greenfreeze utilise comme gaz réfrigérant de l'isobutane, le gaz pas cher qu'on trouve dans les briquets jetables! Un Greenfreeze en utilise tout au plus 20 grammes, soit environ le contenu de quatre briquets Bic, précise François Tanguay. Et sa mousse isolante n'est pas produite avec des HCFC, un autre substitut contemporain des CFC

répandu en Amérique, mais avec du cyclopentane, un autre gaz pas cher et totalement inoffensif pour la couche protectrice de la Terre.

Pour lancer le projet de Liepert, Greenpeace-Allemagne avait demandé à ses 600 000 membres qui achèteraient cet appareil. En six semaines, 60 000 bons de commande ont été remplis et le bilan de Liepert est passé au vert... Aujourd'hui, 95 % des réfrigérateurs vendus en Allemagne sont des versions du Greenfreeze. En 1996, la trentaine de fabricants européens avait vendu un total de cinq millions de réfrigérateurs non dommageables à la couche d'ozone. En octobre dernier, le Parlement européen adoptait les spécifications du Greenfreeze comme standard européen pour l'Eco-label.

Greenpeace mis en échec en Amérique

Par contre, en Amérique, la stratégie de Greenpeace a été totalement mise en échec par l'industrie de la réfrigération. Certes, Whirlpool a remporté en 1993 la «Golden Carrot», un prix de 30 millions offert par les services électriques américains au fabricant qui construirait le réfrigérateur le plus performant. Mais le modèle retenu utilise toujours comme gaz réfrigérant et dans son isolation des substituts de CFC, ce qui place l'Amérique dans le peloton de queue de la technologie verte.

«En réalité, explique Tanguay, les manufacturiers américains détiennent des brevets sur les substituts, qui se vendent 30 \$ la livre, ce qui est plus payant que des gaz bon marché comme l'isobutane. Ils ne veulent pas modifier leurs lignes de montage et ils savent que leurs vieux appareils continuent de fonctionner, souvent grâce au marché noir des CFC, le deuxième en importance aux États-Unis après la drogue. Ils racontent ici que l'isobutane est dangereux, inflammable. Mais ils ne tiennent pas ce langage en Europe où les appareils sont d'une fiabilité totale. La différence, c'est qu'en Europe, la concurrence a joué en faveur du changement et que l'oligopole nord-américain joue contre.»

Le projet encore plus révolutionnaire que Greenpeace-Allemagne examine actuellement avec le Fonds de solidarité, Hydro-Québec, le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et plusieurs partenaires privés, en est à l'étape de l'étude de faisabilité. Ils y ont investi 25 000 \$.

On utiliserait un concept mis au point par la Swiss Eco-fridge Foundation et des fonds de Greenpeace pour un réfrigérateur isolé... au vide. Non seulement il n'est pas question de mousse isolante ici mais la performance énergétique ferait un bond exceptionnel.

Le moteur-compresseur du projet est lui-même une véritable révolution technologique. Ce moteur Sterling, dit à piston libre, a été mis au point par une entreprise américaine de l'Ohio, la Sunpower, avec aussi des fonds de Greenpeace et une société européenne, la Global Cooling BV. Sur un Greenfreeze classique, la dépense d'énergie d'un Sterling est réduite de 30 à 50 %. Sur un réfrigérateur aux parois isolées par le vide, la dépense d'énergie pourrait diminuer de 80 % et plus, ce qui permettrait d'alimenter l'appareil domestique traditionnellement le plus énergivore avec une cellule photovoltaïque ou une dépense d'énergie équivalente à celle d'une ampoule de 15 watts, explique François Tanguay.

«Il faut aujourd'hui utiliser les leviers de l'économie pour faire de la production propre. C'est beaucoup plus efficace que de se battre contre la production polluante, raconte l'écologiste qui vend des frigos verts. Les enjeux sont énormes car aux États-Unis, comme en Chine, une grande partie de l'électricité est produite au charbon. Si demain, la Chine équipe la majorité de ses ménages de frigos nord-américains, c'est-à-dire aussi énergivores et dommageables à la couche d'ozone, on annulerait la décennie d'efforts réalisés depuis la signature du Protocole de Montréal, tous ceux réalisés depuis 15 ans contre les pluies acides et la pollution atmosphérique et ceux, bien timides, qui sont prévus pour lutter contre l'effet de serre. Alors on s'intéresse au marché chinois...»